

Maîtres d'ouvrage :



Partenaires financiers :



Commune de Viry

Création d'un diffuseur sur l'A40 et
ses liaisons depuis la RD1206

BILAN D'ETAPE DE LA CONCERTATION

**Concertation du lundi 6 juin 2016 au
vendredi 8 juillet 2016**

CONCERTATION 2016

1	PREAMBULE.....	3
1.1	Contexte de l'opération	3
1.2	Objectif de cette concertation et du présent rapport	3
1.3	Les acteurs du projet de la concertation	5
1.4	La situation attendue.....	5
1.5	Description sommaire des différentes variantes envisagées	6
2	RAPPEL DES MODALITES DE LA CONCERTATION.....	8
3	RECUEIL DES OBSERVATIONS	10
3.1	Remarques des services et des représentants des pouvoirs publics.....	10
3.1.1	Avis défavorable.....	10
3.1.2	Avis avec réserves.....	12
3.2	Remarques du public	22
3.2.1	Avis favorable au projet sans réserve.	22
3.2.2	Avis favorable au projet avec réserve.	22
3.2.3	Avis recueillis par voie électronique	26
3.3	Observations recueillies lors de la réunion publique du 14 Juin 2016 en mairie de VIRY.....	30
4	DEPUIS LA CONCERTATION PUBLIQUE	34
5	CONCLUSION GENERALE	35
6	ANNEXES.....	36
6.1	Plans des variantes pour les liaisons au diffuseur.....	36
6.2	Registre de concertation	38
6.3	Courriers reçus.....	44
6.4	Communiqué de presse sur la concertation et avis affiché	59

1 PREAMBULE

1.1 Contexte de l'opération

L'agglomération franco-valdo-genevoise connaît un fort dynamisme socio-économique, générant de nombreux déplacements orientés vers l'est du département et le canton de Genève.

Les principaux axes routiers traversant le secteur de Viry supportent ainsi un trafic important en provenance du sud du département mais également de l'Ain.

La commune de Viry est caractérisée par la proximité de l'autoroute A40 et de la voie ferrée, l'intersection en son centre de plusieurs infrastructures structurantes (RD1206, RD992 et RD118), drainant un important flux transfrontalier pendulaire, la présence d'une zone d'activités avec un fort potentiel de développement et un développement urbain important.

ATMB et le Département souhaitent aménager un nouveau diffuseur sur l'A40 et ses liaisons d'accès depuis la RD1206, sur la commune de Viry, dans le triple objectif de :

- canaliser les flux sur l'itinéraire autoroutier pour décharger l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois du trafic de transit, principalement à destination de Genève, tout en sécurisant la traversée de Viry,
- permettre le développement socio-économique local au niveau de Viry, en améliorant notamment l'accessibilité des zones d'activité des Tattes et des Grands Champs Sud, lesquelles concentrent un fort potentiel à moyen et long terme,
- permettre la requalification du centre de la commune de Viry en préservant les possibilités de développement des liaisons multimodales transfrontalières. Ce projet, qui comprendra également l'aménagement d'un parking de covoiturage à proximité du diffuseur, permettra ainsi d'améliorer la qualité de vie des riverains avec un accès facilité à l'Autoroute Blanche, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail.

1.2 Objectif de cette concertation et du présent rapport

La concertation publique s'inscrit dans le cadre d'une démarche réglementaire relative aux articles L.103-2 et R.103-1 du code de l'Urbanisme.

L'article L.103-2 du code de l'urbanisme liste les opérations soumises à une procédure de concertation publique :

« I. - Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;

2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;

3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;

4° Les projets de renouvellement urbain ».

D'après l'article R.103-1 du code de l'urbanisme:

« Les opérations d'aménagement soumises à concertation en application du 3° de l'article L. 103-2 sont les opérations suivantes : [...]

- La réalisation d'un investissement routier dans une partie urbanisée d'une commune d'un montant supérieur à 1 900 000 euros, et conduisant à la création de nouveaux ouvrages ou à la modification d'assiette d'ouvrages existants ».

Cette concertation, organisée conjointement par le Conseil Départemental de la Haute Savoie et par ATMB a pour objet la création d'un diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons de raccordement à la RD1206 sur la commune de Viry.

Organisée conformément aux attendus légaux (article L 103-2 et R 103-1 du Code de l'Urbanisme), cette concertation vise à exposer au public (riverains, habitants, associations, entreprises...) le projet et l'organisation mise en place autour de celui-ci par les maîtres d'ouvrage, recueillir les suggestions et avis, répondre aux interrogations et identifier les améliorations possibles du projet.

La concertation s'est déroulée du 6 juin au 8 juillet 2016.

Le dossier de concertation mis à disposition du public présente les différents aspects de la concertation (modalités...), les éléments caractéristiques du projet (situation actuelle, future, objectifs...) ainsi que les différents scénarii envisagés pour répondre à ces objectifs.

Le présent rapport dresse le bilan d'étape de cette concertation.

Il examine et synthétise les éléments recueillis par les maîtres d'Ouvrage du projet (CD74 et ATMB) lors de la concertation et fait état des études réalisées depuis cette concertation pour répondre à certaines observations.

La présente concertation doit permettre d'affiner le choix d'un scénario permettant de répondre aux objectifs du projet en termes de circulation et de sécurité tout en prenant en compte les enjeux environnementaux liés (cadre de vie, paysages, milieu naturel, etc.).

1.3 Les acteurs du projet de la concertation

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement des liaisons de raccordement du diffuseur à la RD1206.

Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc (ATMB) assure la maîtrise d'ouvrage du projet de création du diffuseur sur l'A40.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à INGEROP.

Les études ont été menées en relation avec la commune de Viry et la Communauté de Communes du Genevois. Ont été également associées : la Chambre d'agriculture, la Fédération des Chasseurs, etc.

Le diffuseur de l'A40 est financé à 50% par ATMB, à 44,37% par le Département et à 5,63% par la Communauté de Communes du Genevois.

Les liaisons sont financées à 88,75% par le Département et le reste est pris en charge par la Communauté de Communes du Genevois et la mairie de Viry.

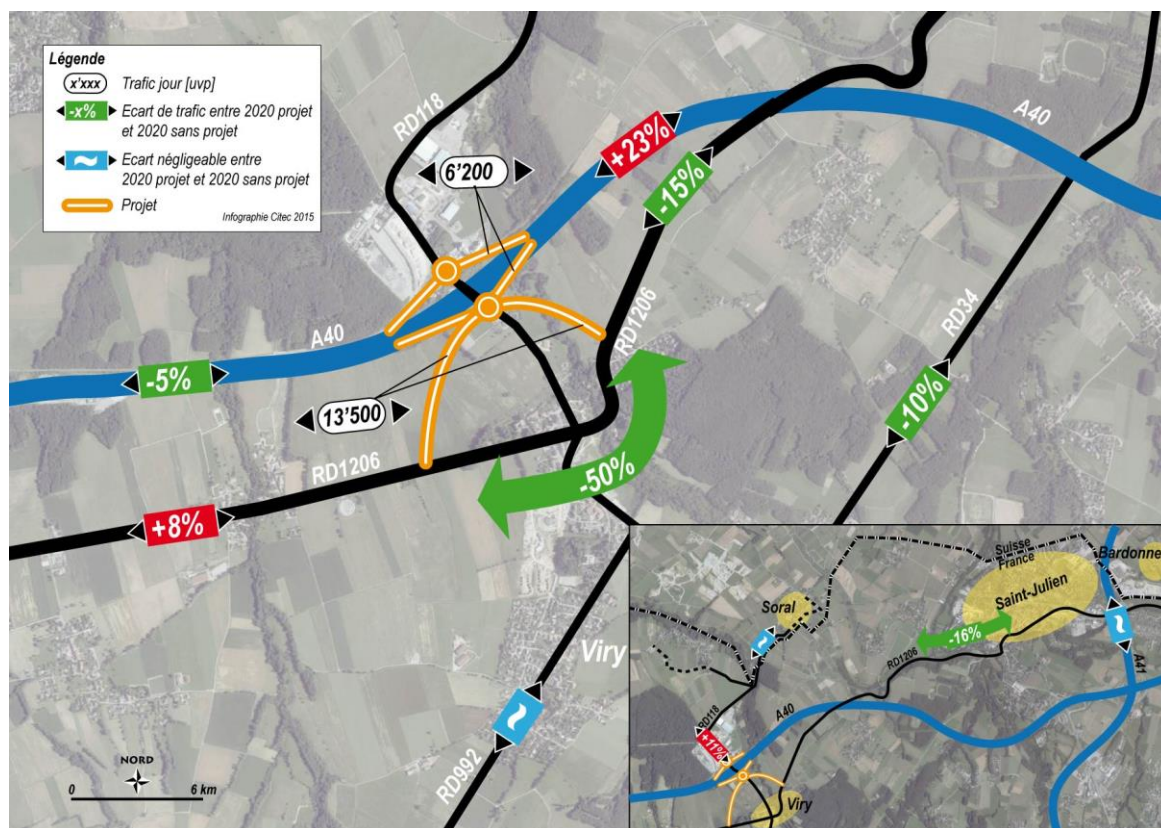
1.4 La situation attendue

Des modélisations de trafic ont été effectuées pour les deux situations suivantes :

- **sans projet de diffuseur** mais avec projet d'agglomération dont notamment le tramway et l'aménagement de l'entrée ouest de Saint-Julien,
- **avec projet de diffuseur** et avec projet d'agglomération dont notamment le tramway et l'aménagement de l'entrée ouest de Saint-Julien.

Les principaux résultats des études de trafic sont les suivants :

- reports de trafic du réseau routier départemental sur l'axe autoroutier, notamment les flux vers l'est,
- diminution des trafics de l'ordre de 16% à l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois,
- réduction de 50% des trafics routiers sur la RD1206 dans le centre-ville de Viry,
- augmentation de 8% des trafics sur la RD1206 à l'ouest de Viry liée principalement à l'attractivité du diffuseur, tandis que le trafic est réduit de 15% à l'est du bourg,
- pas d'évolution des trafics en traversée de Soral et à la douane de Bardonnex.



Carte d'évolution des trafics avec création du diffuseur et ses liaisons

1.5 Description sommaire des différentes variantes envisagées

Le projet de diffuseur

Plusieurs sites d'implantation du diffuseur ont été étudiés entre Valleiry et Viry mais seul le site présenté, diffuseur de type losange centré sur la RD118, répond aux objectifs et a fait l'objet d'une autorisation de l'État pour poursuivre les études.

Le projet des liaisons de raccordement du diffuseur à la RD1206

Le projet envisagé a fait l'objet de variantes de raccordement sur la RD1206 à l'ouest du diffuseur d'une part et de variantes de raccordement sur la RD1206 à l'est du diffuseur d'autre part (Cf. Annexes 6.1 – Plans des solutions). Elles sont présentées successivement ci-après.

Les solutions étudiées à l'Ouest :

Cinq solutions ont été envisagées à l'ouest, présentées depuis la plus éloignée à la plus courte :

- une solution Longue s'inscrivant le long de l'A40 et se raccordant sur la route de Maison Blanche ou la RD1206 après le hameau de La Praille,
- une solution Ouest longeant le côté est du hameau d'Essertet,
- une solution Est se rapprochant de Viry,
- une solution Centre, intermédiaire entre les solutions Est et Ouest,
- une solution Courte raccordée au plus proche du chef-lieu de Viry sur la RD118 et la RD1206. Son fonctionnement n'a d'intérêt qu'en lien avec la solution Est à l'Est.

Les solutions étudiées à l'Est :

Dans les études antérieures, deux fuseaux avaient été étudiés : un fuseau « long » s'inscrivant le long de l'A40, et un fuseau « court » s'inscrivant à proximité du bourg. Ce dernier a été retenu pour les motifs suivants :

- il est compatible avec le projet d'écopont d'ATMB sur l'A40,
- il assure une meilleure lisibilité et sécurité de l'entrée de ville,
- il limite les incidences sur le foncier et le parcellaire agricole,
- il présente moins de nuisances en termes de cadre de vie,
- il est économiquement plus intéressant.

Sur la base de ce barreau court, **cinq solutions de tracé** ont été envisagées :

- une solution A franchissant le cours d'eau de la Laire au point le plus favorable et se raccordant à la RD1206 à environ 320m à l'est,
- une solution B franchissant la Laire sensiblement au même point que la solution A et se rapprochant de la zone urbaine,
- une solution C franchissant la Laire plus en amont permettant de se rapprocher encore davantage de la zone urbaine,
- une solution D avec un franchissement de la Laire identique à la solution C et un tracé plus sinueux permettant un raccordement à la RD1206 au plus proche de l'entrée de Viry,
- une solution E avec un raccordement court entre la RD1206 et la RD118. Cette solution ne se raccorde pas directement au nouvel accès à l'A40 et impose la création d'un giratoire supplémentaire sur la RD118. Son fonctionnement n'a d'intérêt qu'en liaison avec la solution courte à l'Ouest.

2 RAPPEL DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Le déroulement de la concertation publique du projet de création d'un diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons de raccordement à la RD1206, au titre de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, s'est traduit par:

- une délibération en date du 9 mai 2016 autorisant le président du Conseil Départemental à engager cette procédure,
- un communiqué de presse commun du Conseil Départemental et d'ATMB paru dans le Dauphiné Libéré du 31 mai 2016,
- l'information du Conseil Municipal de Viry sur les modalités de la concertation, le dossier de concertation et son contenu par courrier en date du 31 mai 2016,
- la mise à disposition d'un dossier de concertation validé par les deux maîtrises d'ouvrage en Mairie de Viry, aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie du lundi 6 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016 inclus (les lundis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h00 ; les mardis de 13h30 à 18h30 ; les vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00),
- la mise à disposition d'un registre en mairie de Viry pour recueillir les remarques du public,
- un avis commun du Conseil Départemental et d'ATMB, concernant les modalités de l'organisation de la concertation, affiché aux points habituels d'information de la Commune,
- la mise en ligne du dossier de concertation sur le site internet du Conseil Départemental de la Haute-Savoie (www.hautesavoie.fr rubrique Enquêtes publiques & Appels à projets) avec une boîte électronique (scop@hautesavoie.fr) pour recueillir les avis déposés en ligne.
- la mise à disposition d'une boîte aux lettres postale : Conseil Départemental – Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité – Sous-Direction Ingénierie – 23 rue de la Paix – 74000 ANNECY pour recueillir les observations sous pli fermé,
- la tenue d'une réunion publique le mardi 14 juin 2016 à 18h30 en mairie de Viry, en présence des représentants des deux maîtrises d'ouvrage,
- la parution de plusieurs articles de presse annonçant le démarrage de la concertation : le Dauphiné Libéré du 31 mai 2016, l'Eco des pays de Savoie le 3 juin 2016, la Tribune de Genève le 8 juin 2016, le Messenger le 9 juin 2016,

Un dossier a en outre été envoyé par les deux maîtres d'ouvrage aux administrations et aux associations suivantes concernées par le projet :

- | | |
|---|-------------|
| ▪ Préfecture | ▪ DDT |
| ▪ Mairie de Viry | ▪ ASTERS |
| ▪ Chambre d'Agriculture | ▪ Frapna |
| ▪ Fédération de Chasse | ▪ LPO |
| ▪ Fédération de Pêche | ▪ APOLLON74 |
| ▪ Chambre des Métiers et de l'Artisanat | ▪ CCI |
| ▪ République et Canton de Genève | |

À l'issue de la concertation, les éléments recueillis ont été examinés et synthétisés par le Conseil Départemental de la Haute Savoie et ATMB.

Le bilan établi permettra d'affiner la conception du projet, d'enrichir les résultats des études d'avant-projet et de définir les choix des Maîtres d'Ouvrage pour la suite du projet avant de préparer l'enquête publique.

3 RECUEIL DES OBSERVATIONS

7 observations ont été notées dans le registre mis à disposition en mairie et 9 courriers ont été reçus (+1 courrier hors délais – Commune de VIRY). Les éléments principaux des observations sont rappelés ci-dessous en italique avec la réponse apportée par les Maîtres d'Ouvrage.

Le recueil des observations suivant correspond à l'analyse et à la synthèse des différentes observations.

3.1 Remarques des services et des représentants des pouvoirs publics

3.1.1 Avis défavorable

- **Courrier n°1 du Préfet de la Haute Savoie du 18 juillet 2016: Georges-François LECLERC**

« [...]

Le dossier de concertation publique concernant la création d'un diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons depuis la RD1206, sur la commune de Viry, a attiré toute mon attention.

Pour répondre aux congestions constatées sur les RD992 et RD118 à Viry et sur la RD1206 à l'entrée ouest de Saint Julien, vous préconisez un report de trafic sur l'A40 à travers la création d'un nouveau diffuseur et la réalisation de deux liaisons permettant de contourner Viry et de sécuriser la traversée de la ville. Pour ces dernières, votre analyse multicritère vous a amené à retenir 2 tracés coupant des terres agricoles sur près d'1.5km. Ce choix suscite de ma part des interrogations importantes notamment en termes de consommation d'espace et d'impact sur le foncier agricole.

La préservation du capital de production de l'agriculture, et par conséquent du foncier agricole, est un enjeu majeur en Haute-Savoie. Il passe par une stricte limitation de l'artificialisation des espaces agricoles et par la préservation de la fonctionnalité des exploitations agricoles.

Or, outre la consommation directe d'espace agricole nécessaire à la construction de l'infrastructure, le projet envisagé de raccordement à la RD1206 est également pénalisant pour la profession agricole par l'effet de coupure généré et par l'allongement des temps de parcours vers les parcelles concernées. De plus, les terrains situés entre la future déviation de Viry et le centre de la commune vont subir une pression foncière importante issue d'une demande d'urbanisation toujours plus forte (comme l'atteste la croissance de la population de Viry de 22% sur les cinq dernières années) accentuée par la mise en service du diffuseur et la recherche d'implantation d'activités économiques à proximité.

C'est pourquoi, sans remettre en cause la création du diffuseur sur l'A40, ni l'objectif de sécurisation de la traversée de Viry, il me semble qu'un tracé de déviation plus proche de l'urbanisation, avec recalibrage de la RD118 pour rejoindre l'autoroute, est possible et mérite d'être approfondi.

Ainsi, à ce stade de la réflexion, votre projet ne recueille pas l'accord de l'État et nécessite d'être réétudié pour aboutir à une solution moins consommatrice d'espace et moins impactante sur les terres agricoles.

[...]».

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie prend acte de l'avis de Monsieur le préfet et étudiera une solution optimisant l'emprise foncière, et en particulier l'emprise agricole. Celle-ci sera comparée aux autres propositions de tracé présentées lors de la concertation afin de dégager la solution présentant le plus de bénéfices pour la collectivité.

Sur la base du tracé retenu, le Conseil Départemental travaillera en concertation avec la profession agricole et ses représentants afin de définir les mesures d'accompagnement nécessaires à l'acceptation du projet (rétablissement des accès sans pénaliser les temps de parcours, fonctionnalité des exploitations, préservation foncière des espaces agricoles, ...).

Depuis la concertation, le Conseil Départemental a complété les études fin 2016-début 2017, afin de préciser les bénéfices et inconvénients de la solution mise en avant par Monsieur le préfet. La poursuite des échanges courant 2017 avec le préfet, la commune de Viry et la Chambre d'Agriculture, sur la base de cette étude complémentaire, a permis de confirmer, le 6 septembre 2017, les tracés mis en avant lors de la concertation en y associant la création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) permettant de préserver les espaces agricoles.

➤ **Courrier n°2 de la commune de SORAL : Raoul FLOREZ (Maire), Anne JAGGI et Gérard FONTAINE (Adjoints) – 30 juin 2016 :**

«[...]

À Soral, cela fait de nombreuses années que nous cherchons des solutions au trafic démentiel transitant dans notre village.

En 2012, nous avons réalisé d'importants travaux afin de sécuriser les piétons, sans succès. En effet, les « potelets » sont régulièrement fauchés (400 en 2 ans) générant un travail et des coûts importants.

La discussion, qui a débuté il y a plusieurs années déjà, pour la création d'un simple échangeur à Viry a été voulue et bien accueillie chez nous, pensant, en toute logique, que les véhicules pourraient entrer sur l'autoroute et désengorger les petits villages.

Par contre, votre volonté de créer un double échangeur et ainsi percer « le tuyau » de l'autoroute est sans conteste un grave problème pour nous.

Il est clair que cette décision n'est pas prise dans l'esprit du Grand Genève, mais bien dans l'intérêt de développer la zone industrielle de Viry.

Par conséquent, nous ne cesserons pas de manifester notre opposition à ce projet et, dans le souci de notre village, devons trouver une solution pour que ce trafic ne traverse plus nos ruelles étroites et dépourvues de trottoirs.

Il est très dommage de ne pas arriver à s'entendre pour trouver des solutions communes et ainsi désengorger les petits villages qui suffoquent chez vous également, quand on pense au village de Crache par exemple.

[...] »

Les premières études de trafic réalisées à partir du Modèle Multimodal Transfrontalier, modèle de référence de l'agglomération franco-valdo-genevoise, ont mis en évidence l'absence d'impact du futur diffuseur de Viry sur le trafic en traversée de Soral.

Depuis la concertation, afin de préciser et fiabiliser ce résultat, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie et ATMB ont engagé des compléments d'étude de trafic spécifiquement dédiés à la caractérisation de l'éventuel impact : définition de la structure du trafic à Soral en décembre 2016, détermination, au premier trimestre 2017, des temps de parcours sur différents itinéraires avant /après projet... Ces études tendent à confirmer que le diffuseur n'a pas d'impact sur le trafic dans la traversée de Soral.

3.1.2 Avis avec réserves

➤ **Courrier n°3 de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc du 28 juin 2016 : Patrice JACQUIN (Président)**

«[...]

*Nous vous prions de trouver ci-après les remarques de la profession agricole.
Le projet de diffuseur sur A40 et de liaisons depuis la RD1206, sur la commune de Viry, va engendrer des emprises foncières importantes sur des terres agricoles de très bonne qualité, parmi les meilleures de Haute-Savoie.*

Des alternatives, que vous avez écartées, avaient été proposées par la profession agricole locale, permettant ainsi de limiter les emprises et l'impact du projet sur l'activité agricole. Nous déplorons en effet que l'activité agricole ne soit pas mieux prise en compte alors que le foncier est le support de travail principal pour les exploitations agricoles.

Le risque des solutions retenues est le prolongement, à terme, de la déviation vers l'Eluisset ce qui engendrera une déstructuration majeure de la plaine agricole aujourd'hui homogène.

Nous craignons également le développement de l'urbanisation le long de cette nouvelle voirie, entre les liaisons est et ouest, dans des tènements agricoles morcelés par les ouvrages.

Il convient d'ores et déjà de prévoir des mesures compensatoires collectives afin de reconstituer le potentiel économique agricole détruits par cet aménagement ainsi que les indemnités individuelles dues aux exploitations concernées pour réparer les préjudices directs, matériels et certains qu'elles vont subir, en application des protocoles de la profession agricole en vigueur.

Enfin, cet aménagement va certainement engendrer des matériaux inertes excédentaires. Pour rappel, le Conseil Départemental a récemment approuvé le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP. Il convient donc d'estimer les volumes de matériaux inertes excédentaires et de déterminer leurs destinations (valorisation / élimination).

Dans ce cadre, l'activité agricole ne doit pas être impactée une nouvelle fois par d'éventuels stockages, ce qui reviendrait à un triple impact (emprise foncière dues aux aménagements, emprise foncière pour mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales et emprises foncières pour les stockages de matériaux).

Nous souhaitons donc que ce volet soit étudié et précisé avant toute autorisation, notamment dans le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique et ce en concertation avec la profession agricole.

[...]»

L'observation sur l'impact foncier agricole rejoint celle du Préfet : le Département prend acte de cet avis et étudiera une solution optimisant l'emprise foncière agricole.

Concernant la gestion des matériaux, les Maîtres d'ouvrage poursuivent le même objectif de réduire au minimum l'impact environnemental du projet en recherchant un équilibre déblais/remblais. L'analyse précise des volumes de matériaux excédentaires et de leur devenir se réalisera lors de l'approfondissement de la solution finalement retenue et fera partie intégrante de l'étude d'impact du projet, incluse dans le dossier d'enquête publique.

➤ **Courrier n°4 de la Communauté de Communes du Genevois du 05 juillet 2016 : Pierre-Jean CRASTES (Président)**

« [...]

Ainsi, le projet de diffuseur a été présenté aux élus communautaires à plusieurs reprises : à l'occasion de la commission « aménagement du territoire » du 13 juin 2016 en présence de M. Duvernay, à l'occasion de la commission « Transport et mobilité » du 20 juin 2016, ainsi que lors de Conseil Communautaire du 27 juin 2016.

Les élus communautaires ont été invités à se prononcer sur le projet de diffuseur, et les différentes variantes des bretelles d'accès proposées à la consultation. Par la présente, je tiens à vous faire part du débat ayant eu lieu en Conseil Communautaire, et des différentes remarques ayant été formulées quant au projet.

L'avis des élus communautaires sur le projet de diffuseur a été unanime : ces derniers ont renouvelé leur intérêt en faveur du projet, en soulignant les bénéfices en terme de qualité de vie pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Pour rappel, le SCoT de la CCG, approuvé fin 2013, fixe comme prescription d'encourager le report des flux de transit sur le réseau autoroutier afin de désengorger l'entrée actuelle de Saint-Julien en réalisant le diffuseur de Viry. Ce projet permettra ainsi de réduire le trafic de transit automobile sur le réseau structurant du territoire, qu'il s'agisse des flux de travailleurs frontaliers ou en direction du bassin annemassien et de la vallée de l'Arve.

Les variantes d'accès au diffuseur figurant dans le dossier de concertation ont été analysées, et les deux variantes est et ouest privilégiées par le Conseil Départemental ont retenu l'attention des élus et ont été approuvées à l'unanimité. Je tiens néanmoins à attirer votre attention sur la nécessité de porter une attention particulière à la variante est, traversant une zone naturelle sensible et un corridor écologique, le long du vallon de la Laire.

De plus, le tracé de la variante privilégiée du barreau est pourrait encore être amélioré, afin de limiter l'impact sur le parcellaire agricole.

Enfin, la Communauté de communes envisage de récupérer la compétence modes doux en 2016, afin d'élaborer un schéma cyclable sur le territoire et de mettre en œuvre des projets de voies cyclables le long des axes structurants. La réalisation d'un itinéraire cyclable reliant Valleiry à Etrembières, labellisé Viarhona, est notamment l'une des priorités. Le projet de diffuseur, et particulièrement le raccordement entre les bretelles d'accès et la RD1206 via les giratoires, devra prendre en compte ce projet structurant pour le territoire, afin d'assurer une bonne cohabitation et une complémentarité entre les différents modes de transport.

[...]»

Le Conseil Départemental prend acte de l'approbation de la Communauté de Communes du Genevois sur les variantes privilégiées des liaisons lors de la concertation publique. Quelle que soit la solution finalement retenue, son tracé sera affiné lors des phases d'études ultérieures afin de l'optimiser sur tous les aspects : technique, impacts fonciers et environnementaux.

La sensibilité écologique du vallon de la Laire, mise en valeur lors de l'état initial, est bien prise en compte par les Maîtres d'ouvrage. Les mesures spécifiques associées seront précisées dans le projet présenté à l'enquête publique.

Concernant les modes doux, l'opération ne comprend pas l'aménagement d'itinéraire dédié. En revanche, les cheminements existants seront rétablis et les mesures conservatoires permettant d'assurer la compatibilité avec les projets connexes seront prévues.

➤ **Courrier n°5 de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Savoie du 27 juin 2016 : André MUGNIER (Président)**

« [...] »

Nous avons bien reçu le dossier ci-dessus référencé, transmis à notre attention par MM. Girod et Troulay, et je vous en remercie. Par les contacts réguliers noués entre la Fédération des Chasseurs avec le service Innovation et Marketing d'ATMB et votre ingénierie des transports et de la voirie, nous avons pu participer activement à ce projet en apportant des éléments relatifs à la faune et ses déplacements pour contribuer à la définition des enjeux environnementaux aux côtés de l'association Apollon74 et avec la collaboration de l'association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Viry. En effet, la Fédération Départementale des Chasseurs travaille depuis 2010 sur le Genevois à l'amélioration des connaissances sur les corridors écologiques, par ses contributions aux études de base qui ont permis la signature du premier contrat de corridors avec la Région et l'État de Genève, mais aussi par l'apport de ses connaissances à l'étude de faisabilité de l'écopont permettant la réhabilitation des axes de déplacement de la faune entre Salève et Plaine de Genève, par franchissement de l'A40.

Ainsi, ce projet d'échangeur et de déviation du chef-lieu de Viry s'inscrit dans une zone particulièrement sensible et bien connue, qui permet notamment le transit de la faune au long de l'A40 par le franchissement de la RD118.

A la lecture du document de synthèse, je vous prie de bien vouloir noter les remarques suivantes qui concernent principalement des enjeux environnementaux majeurs :

- *le maintien des corridors, axes de déplacement de la faune au long de l'A40,*
- *l'intégration du projet d'écopont sur l'A40, pour la réhabilitation du corridor faunistique Salève – Plaine du Genevois.*

1. Études de trafics (p.11) :

- *la réduction estimée à 15% des flux à l'est du bourg constitue un point positif. Ce secteur est actuellement identifié pour les problèmes de collisions faune/véhicule : la diminution du trafic est donc cohérente avec la mise en service future de l'écopont en projet,*

- l'augmentation de trafic estimée à 8% à l'ouest du bourg, sur une RD située entre deux zones agricoles, avec mise en service d'une route de liaison A40/RD1206 qui va couper les axes de déplacement de la faune au long de l'A40 pourra entraîner une augmentation probable des risques de collisions avec la faune,
 - une interrogation apparaît à la lecture des conclusions quant à l'évolution des trafics sur la RD118, en direction de Soral. En effet, l'absence d'évolution relevée dans les résultats des études de trafic est contredite par l'inscription relevée sur la carte jointe (+11%). La Fédération et Apollon74 avaient déjà relevé la potentialité d'une augmentation de trafic, dans le rapport remis au Département en janvier 2016 (pages 12-13 du rapport 2016 cité en référence).
 - pour ces deux derniers points, la prévision de pose de réflecteurs anticollisions paraît nécessaire en mesure de réduction des risques.
2. **Les solutions de liaison ouest (p13)** : nous ne pouvons qu'être favorables à la liaison la plus courte, en respect des préconisations établies dans le dossier Fédération des Chasseur/Apollon74 (p16.-17). En effet, les variantes « longues », « ouest » et « centre » impactent fortement les espaces boisés et agricoles, et présentent de nombreux inconvénients environnementaux. La solution « est » est intéressante car proche des zones urbanisées, mais notre choix se porterait sur la solution « courte », qui limite la formation de « dents creuses » ouvertes à l'urbanisation future, préserve l'axe de déplacement de la faune est-ouest au long du tracé de l'A40 autant que l'espace agricole (emprise minimum),
3. **Les solutions de liaisons est (p.15)** : nous souhaiterions apporter un bémol à l'analyse multicritère de la solution A, dans le domaine « environnement ». En effet, l'impact est signalé comme neutre, alors que nous considérons ce tracé comme le plus dommageable aux habitats, avec une contrainte forte sur les axes de déplacement de la grande faune (projet écopont).
A ce titre, les solutions D/E seraient les moins impactantes, car éloignées des axes de déplacement que nous avons pu identifier. Nous estimons que le choix d'un barreau le plus court possible permettrait de préserver les zones forestières et agricoles des pressions urbaines, pour maintenir des habitats d'intérêt pour le projet d'écopont.

En conclusion, nous souhaiterions que les maîtres d'ouvrages retiennent les tracés les moins dommageables pour les déplacements de la faune sauvage, par des liaisons les plus courtes possibles, qui devront s'accompagner de mesures de réduction des impacts, pour limiter les risques de collisions : réflecteurs, absence d'éclairage public, maintien des couloirs longitudinaux de déplacement de la faune au long de l'A40 (bandes enherbées, plantations...). La Fédération des Chasseurs se tient à disposition pour apporter toute proposition constructive, qui permette à l'ouvrage de s'inscrire dans la perspective du développement durable.

[...]

Les enjeux environnementaux et plus particulièrement les enjeux sur les déplacements de la faune ont été intégrés aux analyses, à l'appui notamment des études conduites par la Fédération de Chasse. Ils le seront également pour le choix du tracé retenu.

Le Département retient que la Fédération des Chasseurs est favorable à des solutions courtes, que ce soit pour les liaisons Ouest ou les liaisons Est.

Les Maîtres d'ouvrage continueront de l'associer lors de l'approfondissement des études de la solution retenue, notamment pour valider les équipements d'accompagnement à prévoir (réflecteurs, éclairage, plantations).

➤ **Courrier n°6 du conseiller d'État Luc BARTHASSAT du 5 juillet 2016 :**

« [...] »

Je vous remercie de m'avoir informé de la consultation en séance publique de vos projets d'un nouveau diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons depuis la RD1206 en la présence de vos représentants et je prends acte du lancement de la procédure.

Je tiens néanmoins à rappeler que le projet de contournement fait actuellement l'objet de la discussion et d'analyses complémentaires dans le cadre de la collaboration transfrontalière à travers le groupe mobilité GLCT du Grand Genève. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus d'échanges et d'évaluation partagé, visant notamment à mesurer les impacts d'un tel échange sur les flux pendulaires automobilistes au niveau des petites douanes genevoises, que le canton de Genève pourra se prononcer sur ce projet.

Dès lors, les remarques et commentaires de notre canton s'effectueront dans le cadre officiel de l'enquête publique à laquelle vous voudrez bien associer notre canton.

« [...] »

Les Maîtres d'ouvrage prennent acte de cet avis et associeront le canton de Genève pour recueillir ses observations lors de l'enquête publique.

➤ **Courrier n°7 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache et Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache du 21 juillet 2016 : Stéphane PATRY (Chargé de mission « environnement »)**

« [...]

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), qui regroupe les communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuacher, Jonzier-Epagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens, est compétent pour la création, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée sur son territoire.

En 2014, en collaboration avec la commune de Viry et la société d'histoire locale « La Salévienne », nous avons créé une nouvelle boucle pédestre intitulée « Les églises et les chapelles de Viry » qui offre aux promeneurs la possibilité de découvrir les anciennes paroisses de la commune et le patrimoine religieux qui est lié.

Comme vous le constaterez sur le document cartographique joint, cette boucle emprunte en partie la route départementale n°118 (Route de la gare).

Cette portion n'est actuellement sécurisée que du terrain de foot au chef-lieu (trottoirs). Le cheminement en bord de route au nord de l'A40 est donc dangereux.

Par conséquent et dans le cadre des aménagements qui vont être réalisés lors des travaux du diffuseur sur l'A40, je sollicite les maîtres d'ouvrage pour inclure, si ce n'est pas déjà prévu dans le projet, la création d'un trottoir le long de la RD118, au nord de l'A40, jusqu'à la lisière de la forêt (chemin d'exploitation n°12 de la gare de Viry).

[...]»

Création d'un diffuseur sur
l'A40 et ses liaisons
depuis la RD1206



Le projet prévoit la reprise de la RD118 sur son linéaire concerné par l'aménagement du futur diffuseur. Dans cette emprise, il sera prévu les mesures nécessaires au maintien des cheminements existants et projetés, notamment par le maintien d'un trottoir adapté. Au-delà de cette emprise, les aménagements éventuellement nécessaires restent à définir hors du périmètre de cette opération.

➤ **Courrier n°8 de la mairie de Viry du 4 août 2016 : André BONAVENTURE (Maire de Viry)**

« [...]

En premier lieu, nous tenons à préciser que les choix mis en avant pour les raccordements des barreaux Est et Ouest sur la RD 1206 sont partagés par la collectivité. Ils préservent au mieux l'intérêt agricole en conciliant l'amélioration des conditions de transit dans l'agglomération viroise.

Néanmoins, les élus du Conseil municipal attirent votre attention sur certains aspects :

Comme l'a souligné un membre de la profession lors de la réunion publique, l'autorisation de circuler pour les engins agricoles ainsi que la confirmation du détournement obligatoire des convois exceptionnels par ces barreaux est indispensable. Sans cela, un réaménagement équilibré et urbain de la traverse d'agglomération ne sera pas possible.

Sur ce sujet, nous réitérons notre demande mentionnée dans notre courrier du 21 août 2015 visant à reconsidérer l'aménagement du carrefour giratoire RD 1206/RD992 dans l'objectif de créer un carrefour plus urbain et de faciliter le trafic de la RD 992 vers le barreau Est de la RD 1206. Ce point pourrait être examiné dans un second temps, dans le cadre du réaménagement de la traverse d'agglomération (actuelles RD 1206 et RD 118).

Les études de trafic menées dans le cadre de ce projet montrent une augmentation de + 8 % du trafic à l'amont du barreau Ouest sur la RD 1206. Cette hausse est susceptible de détériorer le niveau de sécurité de la traverse d'Essertet qui est déjà un point sensible depuis de nombreuses années. Le Conseil municipal estime que le projet d'échangeur doit être accompagné par un projet de sécurisation de cette traverse.

M. DUVERNAY, Vice-Président du Conseil Départemental, a estimé ce problème comme un élément devant être traité lors de la présentation au Conseil municipal en avril 2016. Nous considérons que l'implication du Conseil Départemental doit aller au-delà des critères classiques d'accompagnement pour un projet de traverse, en tant que mesures compensatoires.

Le Conseil municipal porte également une attention particulière sur le fait de pouvoir maintenir une connexion mode doux entre le chef-lieu et les hameaux au nord de Viry (Veigy, Malagny, Humilly) et Soral. Même si le coût d'ouvrages spécifiques s'avérerait rédhibitoire, les franchissements et liaisons au droit de l'échangeur doivent être maintenus dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

M. CRATES, Président de la Communauté de Communes du Genevois, a demandé dans son courrier du 05 juillet dernier, d'être attentif aux conditions de franchissement du barreau Ouest par le projet de piste cyclable reliant dans un premier temps Valleiry à Viry, au nord de la RD 1206. La vocation de cette piste cyclable qui sera traitée en voie verte est ciblée pour les usagers deux roues de tous types (sportifs, trajet travail, liaisons inter-bourgs, etc.). Aussi, le franchissement du barreau sera un point singulier qui nécessitera un aménagement particulier compte tenu des niveaux de trafic sur le barreau de la RD 1206. L'étude au niveau AVP de cette voie verte pourra être présentée à vos services pour le début de l'automne 2016.

Enfin, la Commune de Viry est actuellement en révision du PLU dans le cadre d'une mise en compatibilité avec le SCOT du Genevois.

Parmi les intentions de futures urbanisations, figure une zone 1AU (actuel PLU) au niveau du hameau de La Rippe. Nous souhaitons que le projet de raccordement Est par un giratoire puisse tenir compte de l'amélioration de la desserte actuelle de ce hameau (carrefour avec des conditions de sécurité médiocres) et de l'extension potentielle de l'urbanisation dans ce secteur.

Nous sommes à votre disposition pour discuter des orientations d'aménagement ou emplacements réservés que nous devons prévoir dans notre PLU pour ce hameau en cohérence avec votre projet.

[...]»

Les Maîtres d'ouvrage retiennent l'avis favorable de la collectivité au projet et apportent les réponses suivantes aux différentes observations :

- les convois exceptionnels actuellement présents sur la RD1206 en traversée de Viry seront détournés sur les liaisons. Concernant les engins agricoles, l'autorisation de circuler sur ces nouvelles liaisons sera étudiée en concertation avec les représentants de la profession agricole, au regard notamment du maintien nécessaire des accès aux différentes parcelles,
- le projet prévoit d'inciter les usagers de la RD992 à emprunter le barreau est des liaisons pour emprunter le diffuseur ; il intègre la mise en place d'une signalisation directionnelle adaptée à cette orientation. Le réaménagement du giratoire au cœur de Viry, devra être intégrée une réflexion globale sur le réaménagement des voiries en traversée de Viry, permis par le report du trafic de transit sur les liaisons,
- l'augmentation de trafic attendue sur la RD1206 à l'ouest de Viry est effectivement susceptible de dégrader le cadre de vie pour les habitants du hameau d'Essertet, quelle que soit la solution de tracé retenue. À ce titre, une solution est à trouver rapidement et une réflexion ou une concertation avec la commune doit être engagée par le Département. Cette problématique fera l'objet d'une étude spécifique indépendante du présent projet, la sécurisation du hameau exigeant des échéances plus rapides,
- le projet de création du diffuseur et de ses liaisons intégrera les mesures nécessaires pour assurer sa compatibilité avec les différents projets de liaisons douces du secteur. La prise en charge d'éventuels ouvrages de franchissement lourds en génie civil (passage dénivelé, ...) sera à préciser entre les Maîtres d'ouvrage concernés,
- les documents d'urbanisme en vigueur et les révisions à venir seront pris en compte dans la définition des aménagements précisée lors des phases d'étude à venir. La prise en compte de la zone 1AU à l'entrée est de Viry est notamment identifiée.

3.2 Remarques du public

3.2.1 Avis favorable au projet sans réserve.

➤ **Observation du registre public n° 1 non datée : Gilles MARECHAL**

« Quelles que soient les solutions, je suis très favorable aux diffuseurs ».

3.2.2 Avis favorable au projet avec réserve.

➤ **Observation du registre public n° 2 non datée : Lucien BARBIER**

« Objet : Liaison Ouest du diffuseur depuis la RD1206.

Cette solution (ouest) a beaucoup d'inconvénients :

- *déboisement d'une haie d'intérêt (classée au PLU),*
- *giratoire à la sortie Est d'Essertet va favoriser les bouchons dans le hameau au pendulaire du matin,*
- *nuisance sonore et polluante (arrêt puis redémarrage des véhicules),*
- *projet à moins de 100m des habitations ».*

Ces observations complètent l'analyse du Département privilégiant les solutions courtes qui présentent le moins d'impact vis-à-vis de l'environnement.

➤ **Observation du registre public n° 3 non datée : Jacqueline et René DUNAND**

« La RD112 (route de la Gare) est « surengorgée » depuis déjà plusieurs décennies. Cet engorgement s'explique aisément puisque cette simple route de village qui dessert le bas de Viry et les hameaux de Veigy, Malagny, Humilly mais également une zone industrialo-artisanale et les douanes de Veigy-Soral, Malagny-Sezegnin. Le nombre des frontaliers ayant quadruplé durant ces dernières années, le trafic a fait de même. La zone artisanale s'est agrandie avec entre autres un hôtel (F1) et « Jura Mont-Blanc » qui entraîne d'incessant engins agricoles et de camions, sans parler de la centrale à goudron : nuisances excessives pour les riverains, bruit, pollution, etc. Mais surtout cette voie est très dangereuse : étroitesse, trottoirs qui s'arrêtent à la hauteur du terrain de foot. Car il y a aussi le terrain de foot, qui pourrait être utilisé par les écoles comme terrain de sport mais qui ne l'est pas (ou une fois par an), l'académie et les parents d'élèves estimant que son accès est insécurisé, ce qui est vrai.

Comment a-t-on pu accepter la construction de 2 immeubles le long de cette route avec sortie sur cette dernière ? Cela paraît impensable, inadmissible...

Une déviation est nécessaire même obligatoire. On en parle depuis 20 ans, il est plus que temps de la réaliser.

Le meilleur projet semble être la solution A (ou B ou C).

Quant à la protection de la faune et de la flore bien sûr il faut en tenir compte, mais le bien être des humains et leur sécurité me paraît être une priorité. Il y a déjà eu de nombreux accrochages, essayons d'éviter le « gros » accident.

Par contre une déviation en laissant la route de la gare tel quel serait une ineptie et ne servirait à rien. Une fois la déviation mise en place, la route de la gare qui je le pense sera alors communale, devra être réservée aux riverains et interdite aux poids lourds et engins agricoles au-delà d'un certain tonnage, sinon les voitures continueront à y circuler. Cet investissement n'aura servi à rien et les habitants du bas de Viry [...] continueront à être les parents pauvres de la commune à laquelle ils paient autant de taxes que les autres. ».

Cette observation confirme l'insécurité ressentie actuellement par les usagers et riverains de la RD118, dont le gabarit n'est plus adapté au volume de trafic actuellement supporté. Par la création des liaisons vers le diffuseur, le projet permettra le report du trafic de transit empruntant actuellement la RD118 entre le chef-lieu de Viry et l'autoroute. Ce report permettra d'améliorer le cadre de vie des riverains et usagers locaux de la RD118 (diminution des nuisances, amélioration de la sécurité des déplacements, ...). Il permettra également à la commune de Viry d'engager des actions de requalification de sa traversée (RD1206 et RD118) devant sécuriser les déplacements des modes doux et favoriser le report des circulations motorisées de transit sur les liaisons.

Par ailleurs, le Département confirme que le critère humain, et notamment la sécurité des personnes, est pris en compte dans l'analyse des variantes de tracé.

➤ **Observation du registre public n° 4 non datée : Yves FESSLER**

« Cet échangeur est nécessaire Bravo ! Malheureusement le fait de le rendre payant (1,7€ pour 1,5km) risque de dissuader beaucoup de pendulaires à l'utiliser. Le but recherché, de désengorger les villages ou hameaux ne sera pas atteint (même avec abonnement à 0,50€). Le tronçon doit être gratuit à l'image de celui reliant St-Julien à Etrembières. Cela entraîne des coûts moindres de construction, de personnel et de maintenance. [...] L'utilisation maximale de cette future infrastructure passe par la gratuité ».

La mise en place d'un péage permet d'assurer le financement de ce nouvel équipement en reportant une partie de son coût aux futurs usagers et non à l'ensemble des contribuables. La valeur du péage considérée a été déterminée en s'appuyant sur le coût kilométrique moyen du réseau ATMB.

Cette valeur, ainsi que la dissociation des tarifs abonnés / non abonnés, a été prise en compte dans les études de trafic qui montrent que le diffuseur reste attractif avec ce montant de péage et permet de répondre à l'objectif fixé de report du trafic du réseau secondaire sur l'A40.

➤ **Observation du registre public n° 5 non datée : Stéphane HINARD**

« Liaison par l'ouest Viry

En plus des problèmes posés par du déboisement, la surcharge de trafic sur le centre bourg va se trouver augmenter car la RD112 n'est pas adaptée à un flux engendré par un échangeur autoroutier. Dévier un trafic en augmentation et utiliser les structures existantes (barrière de péage de Viry) serait plus adéquat et diminuerait les incidences de trafic [...]. »

La RD118 (RD112 évoquée) n'est pas vouée à accueillir le trafic engendré par le nouveau diffuseur autoroutier. Il est intégralement supporté par les liaisons.

L'utilisation de la barrière de péage existante de Viry, en créant un diffuseur à proximité, ne permet pas de répondre à tous les objectifs de l'opération car son positionnement davantage à l'Ouest serait moins attractif pour les habitants de Viry et pour le trafic de la RD992 se dirigeant vers l'est : le trafic capté et le report sur l'A40 serait donc moindre.

➤ **Observation du registre public n° 6 non datée : Stéphane PERNOLLET**

« De mon point de vue, il serait opportun d'utiliser les infrastructures existantes en créant l'échangeur au niveau du péage existant. Le raccordement de la RD1206 pourrait se faire via la route de maison blanche, à mi-chemin entre Viry et Valleiry.

En tout état de cause, il est indispensable de disposer d'un raccordement à la RD1206 à l'ouest de Viry compte-tenu du trafic important en provenance de Valleiry/Vulbens...

Dans le dossier de concertation, il n'apparaît pas clairement si le projet prévoit 2 liaisons ou 1 seule (Est ou Ouest).

Pour la liaison ouest, indispensable, je suis favorable aux solutions « ouest » et « centre » et j'y trouve un autre avantage : la réduction de la vitesse sur le tronçon de la RD1206 (bruyante pour les habitants de la rue de la Vuache) grâce à l'aménagement du rond-point.

Le raccordement à l'est de Viry, si réalisé seul, serait catastrophique pour la traversée de Viry ».

La réponse apportée à l'observation n°5 précise les raisons ayant conduit à écarter l'implantation d'un diffuseur au droit de la barrière de péage existante.

Concernant les liaisons, le Département précise qu'il n'est pas envisagé de les dissocier: la liaison est et la liaison ouest seront réalisées simultanément. L'étude comparative des variantes pour la liaison ouest a montré un moindre intérêt des tracés les plus longs, privilégiés par le contributeur, du fait notamment de leur impact agricole et des nuisances engendrées pour les habitants du hameau d'Essertet. Néanmoins, le Département prend acte des arguments évoqués qui seront intégrés dans l'analyse devant aboutir au choix de la solution retenue.

➤ **Observation du registre public n° 7 non datée : Jacques LUTHI**

« [...] Concernant le projet : il est indispensable.

Concernant les accès Ouest et Est, il faut avoir une vue sur le trafic de la RD992 dans 10 et 15 ans, et les solutions possibles pour éviter le centre de Viry.

Deux possibilités : 1 déviation via la route de la côte ou une déviation depuis Vers jusqu'à Essertet...

Dans les 2 cas, la sortie Est n'est plus nécessaire puisque la majorité du trafic évitera Viry. [...]

Dans tous les cas, utiliser un « grand parking » pour le covoiturage et pas de péage.

Remarque : au niveau des flux, n'ayant pas de données exactes, je pense que le flux de la RD992 est supérieur au RD1206 à l'ouest de Viry.

La solution courte à l'ouest de Viry pénalisera le développement futur ».

L'éventuelle déviation de la RD992 ne fait pas partie du programme de l'opération : les études de trafic réalisées dans le cadre de la définition du projet ont mis en évidence un impact nul du nouveau diffuseur et de ses liaisons sur le trafic de RD992, et un tel projet ne permettrait pas de répondre aux objectifs fixés.

Au sujet du parking de covoiturage, ATMB précise que sa capacité n'est pas définitivement arrêtée. L'emprise disponible entre la nouvelle bretelle et le barreau est des liaisons sera mise à profit afin d'offrir une capacité suffisante au regard des usages constatés sur des équipements similaires. ATMB souligne sa politique de création de places de covoiturage (235 places à fin 2016 sur son réseau, soit 6 fois plus que sur l'ensemble du réseau routier français).

3.2.3 Avis recueillis par voie électronique

➤ **Courrier n°1 : J-P. FAVRE (secrétaire de l'Etoile Sportive de Viry) – 19 juin 2016 (voie électronique) :**

« Madame, monsieur

N'ayant pas eu la possibilité de participer à la réunion publique du 14 juin dernier à Viry pour le compte de l'Etoile sportive de Viry, nous nous permettons par la présente de vous solliciter pour obtenir quelques détails sur cet échangeur.

Nous sommes bien sûr en contact permanent avec la mairie de Viry et M. Bonaventure, mais beaucoup de nos 250 licenciés nous demandent des précisions que nous ne pouvons actuellement leur donner.

Dans les séances que nous avons déjà eues avec le personnel de la mairie de Viry, il apparaît que notre principal terrain d'entraînement va disparaître au profit de la liaison Ouest du futur échangeur. Nous aimerions savoir si nous devons aussi nous inquiéter pour les locaux abritant le clubhouse et les vestiaires. »

Le Département n'a pas encore choisi une solution mais il tend à privilégier une solution courte (Est ou Courte). Quelle que soit la solution retenue, elle aura un impact sur le terrain d'entraînement, les impacts sur les parkings et les vestiaires restent à définir lors des études détaillées sur la solution retenue.

➤ **Courrier n°2 : Denis CHAFFARD – 06 juillet 2016 (voie électronique) :**

« Bonjour,

Dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement d'un diffuseur sur la commune de Viry, je vous transmets les observations de la famille Chaffard, propriétaire de l'habitat traditionnel mentionné en page 15 du dossier de concertation.

Observation générale

La prévision de diminution des trafics de l'ordre de 16% à l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois est faible et probablement dans l'ordre de grandeur de la précision de ce genre d'étude. Il est donc doré et déjà notable que l'un des principaux objectifs de ce projet ne sera pas atteint ou alors très faiblement.

Observation sur le choix du site

Le site 2 permet la réalisation du projet sans dérangement pour les habitants. Le projet d'écopont peut être rapproché de la Laire. Il n'en sera que plus efficace.

Observations sur la liaison Est

Dans l'analyse de la solution B pour la liaison Est, le paramètre Cadre de vie est indiqué vert alors que cette solution nuit gravement au cadre de vie du secteur concerné, lieu d'habitations. Cette solution ne fera que déplacer les nuisances et l'insécurité.

De plus cette solution B passe très près de l'habitat traditionnel et ne permettra donc pas sa rénovation et sa préservation dans des conditions acceptables.

Nous vous proposons une solution (voir fichier joint) qui s'éloigne un peu plus des habitations existantes et permet de concilier au mieux les différents critères de choix.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion.

Les études de trafic ont été réalisées à l'aide du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) validé à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'objectif de ce type de modèle est de pouvoir dégager des grandes tendances d'évolution de trafic, la fiabilité des chiffres annoncés étant généralement de l'ordre de 5% à 10% (à la hausse ou à la baisse). Les résultats affichés confirment donc l'atteinte de l'objectif de décharger l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois.

Lors des études antérieures, le site 2 a été écarté au profit du site 1 en raison de réponses imparfaites aux objectifs de l'opération :

- situation excentrée par rapport à la ZA de Viry,
- attractivité réduite des liaisons pour le trafic de transit,
- impact direct du corridor écologique le plus sensible.

Enfin, l'analyse des critères de comparaison entre les différentes solutions s'effectue globalement. Des mesures seront prises pour préserver le cadre de vie des riverains et limiter ces impacts.

La solution proposée par le contributeur avait été envisagée lors des études de tracé mais le point de franchissement défini sur la Laire présente une dénivelée très importante entre les deux rives du cours d'eau qui impose soit une longueur d'ouvrage de franchissement très importante, soit un remblaiement majeur dans la sinuosité du cours d'eau ; l'impact agricole d'une telle solution serait également plus significatif. Ces raisons avaient conduit à l'écarter.

➤ **Courrier n°3 : Michèle SECRET (conseillère Mairie de Viry) – 08 juillet 2016 (voie électronique) :**

« Je me permets de vous écrire quelques lignes sur les objectifs du projet d'aménagement d'un nouveau diffuseur sur l'A40 sur la commune de Viry :

Le rôle structurant de l'A40 en renforçant les échanges routiers en y rabattant les axes structurants de (RD 1206 et RD 992)

Est-ce que l'état des lieux de la situation réelle aujourd'hui avec les problèmes quotidiens que rencontrent les usagers peuvent s'améliorer avec la liaison sur vos différentes propositions des entrées du diffuseur ?

Sur la (RD 992) en venant de Maisonneuve pour arriver sur la commune de Viry, le premier hameau est l'Éluiset ;

La route étant en ligne droite et en descente les véhicules arrivent aux alentours des 100 kilomètres/heure à l'entrée de l'Eluiset (La signalétique est insuffisante et l'absence de trottoir sur une partie du village n'assure pas la sécurité des habitants) il est prévu prochainement un feu au milieu de ce hameau.

Le diffuseur va-t-il changer quelque chose en prenant une partie de la circulation sur cette route ?

Sur la (RD 1206) en arrivant depuis Valleiry, ou venant de Viry, il y a deux points noirs

La route étant en ligne droite avec des faux plats les véhicules arrivent très vite, rendant difficile l'accès pour emprunter la route montant sur Germagny et la route descendant sur Humilly.

Le passage du hameau d'Essertet où la route fait cuvette et qui est très étroite devient problématique pour la population, de plus une étude est en cours pour rajouter une piste cyclable.

Actuellement ; il y a de grandes lacunes au niveau de la sécurité sur ces lieux, pour les riverains, les engins agricoles, les piétons ainsi que les enfants qui sont constamment aux aguets.

Il serait sage de revoir ces quelques points avant de prendre une décision définitive car on risque de cumuler et amplifier les problèmes.

Pour le Diffuseur du côté Ouest de Viry,

On pourrait prendre la solution longue s'inscrivant le long de l'A40 en se raccordant sur la route de la Maison Blanche et en faire une solution courte, avec un demi-diffuseur.

En effet en faisant un rond-point sur la RD 1206 au niveau de l'embranchement de la route de la Maison Blanche et en se raccordant plus bas à droite sur la route de service menant au péage pour rentrer et vice versa pour sortir de l'autre côté de l'autoroute.

En prévoyant et réservant sur la voie la plus à droite de l'autoroute un accès aux véhicules et camions en transit voulant aller à la zone industrielle de Viry.

Les avantages :

- *le parcellaire serait réduit ainsi qu'une partie des chaussées,*
- *l'accès sur Germagny et Humilly serait sécurisé par le rond-point,*
- *en limitant le nombre de véhicules et de camions on améliorerait la circulation dans le hameau d'Essertet et le centre de Viry.*

Pour le diffuseur côté Est de Viry

Faire aussi un demi-diffuseur en aménageant un rond-point au niveau du pont de l'autoroute vers la montée du fort avec une entrée et une sortie en prévoyant comme précédemment la voie la plus à droite de l'autoroute un accès aux véhicules et camions en transit voulant aller à la zone industrielle de Viry

Les avantages :

Le parcellaire serait réduit et moins de surface à goudronner

Cela limiterait la circulation des camions et véhicules au centre de Viry

Côté Est à la sortie de St Julien en Genevois, actuellement on aménage un rond-point sur la RD 1206 au niveau de la route de la côte, les véhicules pourraient revenir sur l'Est de Viry, ce qui dégorgerait l'entrée de St Julien car il serait assez près du rond-point.

Les inconvénients :

Faire en plus un diffuseur vers la zone industrielle mais avec un cout beaucoup moins important étant donné que le passage de la Laire ne se pose plus, en rajoutant deux demi-diffuseurs.

La solution B de votre proposition peut être aussi intéressante

Les pendulaires vont peut-être réfléchir à deux fois avant d'emprunter le diffuseur côté Est de Viry, venant de Maisonneuve, car ils devront patienter à deux feux et passer plusieurs ronds-points, et payer en prime un péage pour prendre celui-ci.

Concernant le développement socio-économique local au niveau de Viry

La configuration de la ZAC du centre comme elle a été pensée et réalisée ne pourra pas offrir à long terme, une structure commerciale grandissante, pour s'approvisionner, elle ne permet pas d'offrir un avenir plus attractif, sans de nouveaux aménagements. Les habitants des autres hameaux viennent au cœur de Viry en dépannage ou à des heures autres qu'aux sorties du travail, elle sert principalement à la population habitant dans le centre de Viry.

Concernant la zone industrielle, a-t-elle un potentiel futur suffisamment important pour justifier l'ampleur de ce projet ?

Les parkings seront-ils conséquents ? Car on peut aussi imaginer que le tramway qui va arriver à St Julien en 2021 depuis le centre de Genève, d'envisager une liaison ferroviaire depuis la gare de Viry, ainsi qu'une liaison de Bus pour les frontaliers empruntant l'autoroute pour se rendre en Suisse.

L'un des objectifs du projet est de renforcer le rôle structurant de l'A40 en reportant sur cet axe des trafics qui transitent actuellement sur la RD1206 à l'entrée ouest de Saint-Julien et donc à diminuer les volumes de trafic dans la traversée de Viry pour permettre aux habitants de retrouver une certaine qualité de vie.

Les difficultés rencontrées sur les autres secteurs de Viry ne sont pas directement intégrées au présent projet mais font l'objet de réflexions et d'études menées en parallèle.

L'aménagement d'une solution basée sur un diffuseur, ou un demi-diffuseur orienté vers l'est, au droit de la barrière de péage existante correspond au site C1 évoqué dans le dossier de concertation. Il a été écarté car il ne permet pas de capter le trafic de la RD992 se dirigeant vers l'est.

Par ailleurs, il n'est pas prévu de développement de grande ampleur sur la zone artisanale de Viry qui, seul, pourrait justifier l'aménagement du diffuseur. Ce diffuseur est la réponse à l'ensemble des objectifs préalablement définis.

Enfin, le sujet de l'intermodalité (bus, tramway, trains, ...) est pleinement intégré à la réflexion pour la définition de cette opération. Les aménagements proposés seront adaptés aux projets de développement en cours ou à l'étude dans le périmètre du projet.

3.3 Observations recueillies lors de la réunion publique du 14 Juin 2016 en mairie de VIRY

Les observations ont été regroupées par grande thématique.

- **Observations sur le report de trafic à Soral :** fiabilité des résultats qui montrent l'absence d'impact sur Soral, demandes de précision sur les aménagements prévus vers Soral, demandes de participation active aux réflexions sur le projet

Les études de trafic ont été menées à l'aide du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) validé à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Ces études ont montré l'absence d'impact sur le trafic en traversée de Soral aux heures de pointe, du fait notamment de la limite de capacité de la RD118.

***Depuis la concertation**, le Département et ATMB ont engagé, entre décembre 2016 et février 2017, des compléments à l'étude de trafic dédiés au trafic de Soral afin de confirmer et/ou préciser les impacts attendus du diffuseur. Ces compléments tendent à confirmer que le diffuseur n'a pas d'impact sur le trafic dans la traversée de Soral.*

- **Observations sur le péage :** pourquoi n'est-il pas gratuit ? quels sont les tarifs appliqués ?

La mise en place d'un péage permet d'assurer le financement de ce nouvel équipement en reportant une partie de son coût aux futurs usagers et non à l'ensemble des contribuables. La valeur du péage considérée a été déterminée en s'appuyant sur le coût kilométrique moyen du réseau ATMB, ce qui a conduit à un plein tarif fixé à 1,70€, et un tarif réduit à 0,50€ pour les abonnés empruntant uniquement la section Viry – Saint-Julien-en-Genevois (ou Bardonnex). Cette réduction de péage pour les abonnés est applicable grâce au système de télébadge qui permet une détection des usagers par la mise en place d'une simple potence au-dessus des bretelles au lieu d'une barrière de péage.

Ces valeurs ont été prises en compte dans les études de trafic qui montrent que le diffuseur reste attractif avec ces montants de péage et permet de répondre à l'objectif fixé de report du trafic du réseau secondaire sur l'A40. Il est d'ailleurs rappelé que l'autoroute A41N, la Liane, a connu une augmentation significative de son trafic, malgré des augmentations du coût du péage.

- **Observations sur le trafic : comment empêcher le trafic ouest/est et nord/sud de rentrer dans Viry**

L'opération prévoit la mise en place d'une signalisation directionnelle adaptée visant à orienter les flux de circulation sur les liaisons. La typologie de ces dernières permettra un meilleur écoulement du trafic que la voirie existante en traversée du chef-lieu ponctuée de carrefours, zones de conflit, ... Cet itinéraire alternatif est également l'occasion pour la commune de Viry d'engager la requalification des voiries du chef-lieu par des aménagements visant à favoriser les mobilités douces et réduire les vitesses, ce qui renforcera ainsi l'attractivité des liaisons pour le trafic de transit.

- **Observations sur le positionnement du diffuseur :** pourquoi ne pas le prévoir au droit de la barrière de péage existante ?

ATMB explique que ce positionnement situé davantage à l'Ouest ne répond pas à l'objectif de délester l'entrée Ouest de Saint-Julien-en-Genevois car il ne permet pas de capter les usagers de la RD992. Le diffuseur n'est pas seulement créé pour les frontaliers, il servira aussi aux autres usagers. De plus, au droit de la barrière de péage actuelle, des sensibilités environnementales ont été identifiées et ce positionnement ne permettra pas une bonne desserte de la zone d'activités.

- **Observations sur la prise en compte du corridor écologique du talweg de la Laire :**

Les solutions de tracé esquissées pour le barreau est des liaisons au diffuseur prévoient un ouvrage de franchissement de la Laire d'une longueur totale de plusieurs dizaines de mètres. Cette disposition doit permettre d'éviter tout remblai dans le lit majeur du cours d'eau et ainsi maintenir le corridor écologique existant. Ces principes seront présentés dans les dossiers réglementaires et validés par les services de l'État.

- **Observations sur les mesures prévues pour atténuer les nuisances pour les riverains et sur les bâtiments détruits :**

Le Département explique qu'un merlon anti-bruit est déjà esquissé pour permettre la protection acoustique des habitations les plus proches. Les études d'impacts à venir proposeront des solutions pour supprimer les nuisances ou les limiter, à défaut les compenser.

Les impacts sur le bâti seront confirmés dans le cadre de l'analyse approfondie de la solution retenue.

- **Observations sur le développement de la zone industrielle :**

La commune de Viry explique qu'il n'est pas prévu du développement significatif de la zone à ce jour.

- **Observations sur le type de véhicule autorisé à emprunter les liaisons :** est-ce que les engins agricoles et les convois exceptionnels utiliseront les liaisons ?

Le Département explique que ce point n'a pas encore été traité. S'agissant des convois exceptionnels, les usages actuels de la RD1206 seront reportés sur la nouvelle voirie.

Pour les engins agricoles, les accès à la nouvelle voirie seront limités afin de ne pas entraver la circulation des véhicules en transit. La desserte des parcelles existantes sera maintenue. Des autorisations au cas par cas seront attribuées pour les engins agricoles de grand gabarit.

- **Observations sur le parking de covoiturage, jugé sous dimensionné :**

Les Maîtres d'ouvrage ont conscience que ce type de parking fonctionne bien en Haute Savoie. ATMB précise que La capacité du parking n'est pas définitivement arrêtée. L'emprise disponible entre la nouvelle bretelle et le barreau est des liaisons sera mise à profit afin d'offrir une capacité suffisante au regard des usages constatés sur des équipements similaires. ATMB souligne sa politique de création de places de covoiturage (235 places à fin 2016 sur son réseau, soit 6 fois plus que sur l'ensemble du réseau routier français).

4 DEPUIS LA CONCERTATION PUBLIQUE

À l'issue de la concertation publique, le Département de la Haute-Savoie, Maître d'ouvrage des liaisons de la RD1206 au diffuseur, a engagé l'analyse des solutions proposées par les riverains et le Préfet, visant à limiter l'impact sur la consommation d'espaces (en particulier le foncier agricole). Il ressort de cette analyse, partagée et présentée au préfet, à la Chambre d'Agriculture et à la mairie de Viry, que la solution Est pour le barreau Ouest et la solution B pour le barreau Est, présentent le meilleur rapport bénéfices / contraintes, sous réserve de créer une ZAP (zone agricole protégée) pour garantir la préservation des terres agricoles.

Depuis la concertation publique, une étude de trafic spécifique sur la commune de Soral a également été engagée par le Département de la Haute-Savoie et ATMB. Cette étude tend à confirmer que la création du diffuseur n'a pas d'impact sur le trafic dans la traversée de Soral. Ces résultats ont été présentés, à l'été 2017, aux techniciens de l'État et du Canton de Genève qui ne les ont pas validés, considérant l'outil du Modèle Multimodal Transfrontalier (MMT) inadapté à cette étude.

5 CONCLUSION GENERALE

Les avis émis lors de la concertation confirment la nécessité de réaliser le projet pour améliorer la sécurité et la qualité de vie dans le centre de Viry et décharger l'entrée ouest de Saint-Julien.

Il ressort de la concertation, et des analyses menées depuis, que la solution Est pour le barreau Ouest et la solution B pour le barreau Est apparaissent comme les tracés les moins impactants pour assurer les liaisons au diffuseur depuis la RD1206. Sous réserve de la création d'une ZAP, le Département de la Haute Savoie, en accord avec le préfet, la profession agricole et la commune de Viry, décide de retenir ces solutions de tracé pour la suite des études.

Les études de trafic seront poursuivies avec les outils actuels et leurs résultats communiqués aux partenaires suisses.

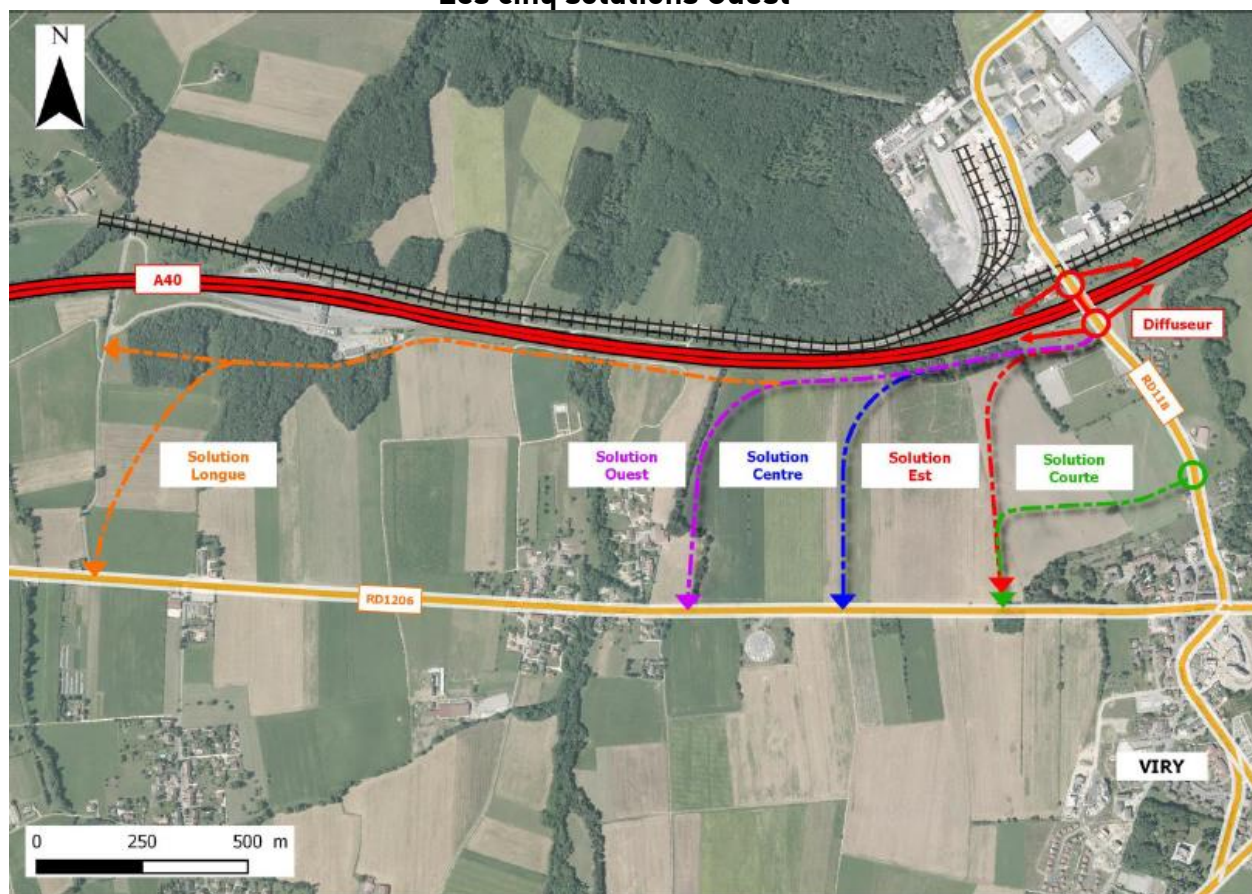
Par ailleurs, les Maîtres d'ouvrage poursuivront l'effort de concertation notamment avec la profession agricole, les communes de Viry et de Soral, et la Fédération des Chasseurs pour la définition plus précise du projet et des mesures associées.

Ils présenteront les caractéristiques du projet lors de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

6 ANNEXES

6.1 Plans des variantes pour les liaisons au diffuseur

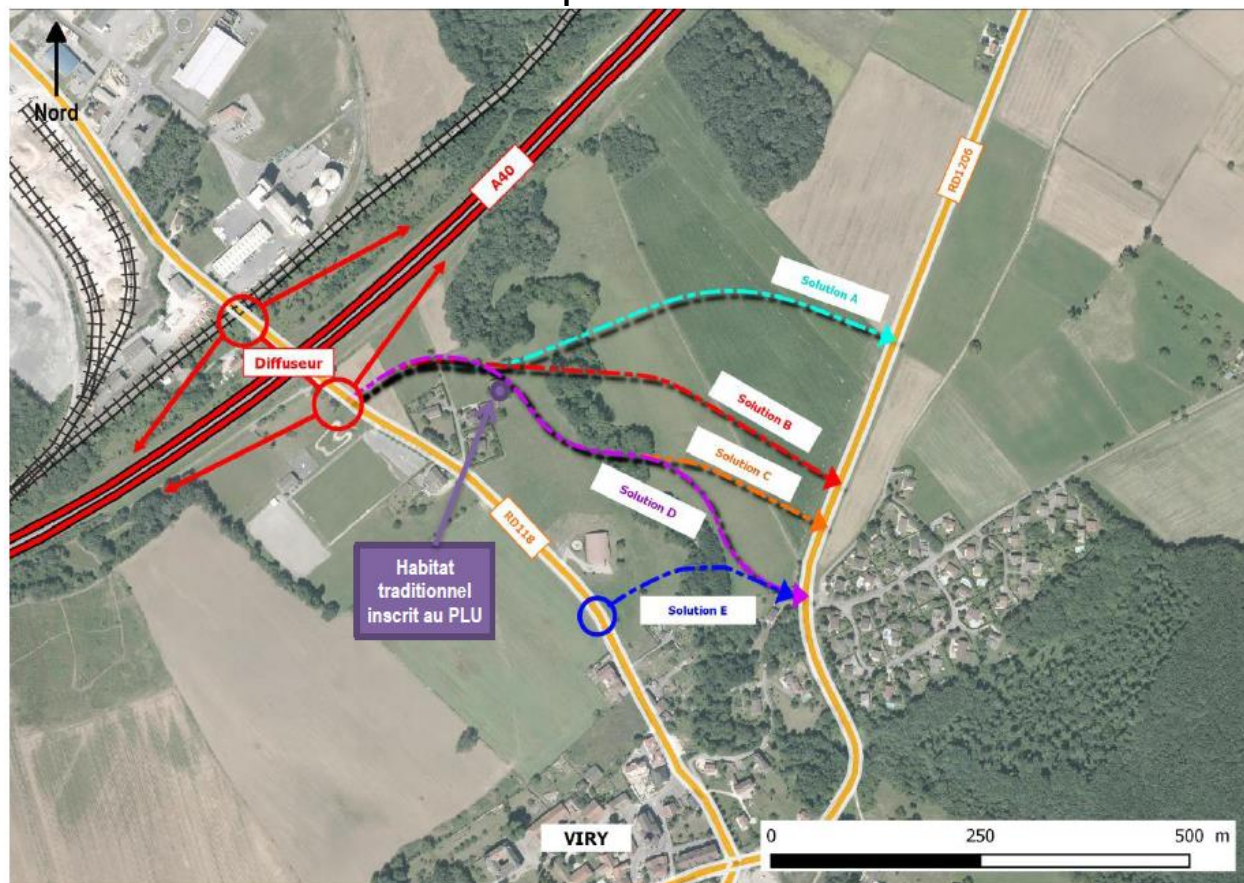
Les cinq solutions Ouest



Dossier de concertation publique 2016

Création d'un diffuseur sur
l'A40 et ses liaisons
depuis la RD1206

Les cinq solutions Est



Dossier de concertation publique 2016

6.2 Registre de concertation

OBSERVATIONS DU PUBLIC		
NOM Prénom	Adresse postale/mail	Observations
MARECHAL Gilles	157, rue des Vieilles Boies	Quelques personnes les Solutions je suis très favorable aux diffuseurs...
BARBIER Lucien	137 ch des Follets Ennet	Objet: liaison Ouest du diffuseur depuis la RD 1206 Cette solution (ouest) a beaucoup d'inconvénients * Débauchement d'une haie d'intérêt écologique (classée au PLU), * Spatiale à la sortie Est d'Ennet va favoriser les bouchons dans le hameau au pendulaire du matin * Nuisance sonore et polluante (arrêt puis redémarrage des véhicules) * Projet à moins de 100 m des habitations
DUNAND Jacqueline et René	222 Rte de la gare	La D112 (Route de la gare) est "surengorgée" depuis déjà plusieurs décennies. Cet engorgement s'explique aisément puisque cette simple route de village qui dessert le bas de Veigy et les hameaux de Veigy, Malagny, Humilly mais également une zone industrielle-artisanale et les décharges de Veigy- Soral, Malagny-Sézégny. Le nombre des frontaliers ayant quadruplé durant ces dernières années, le trafic a fait de même. La zone artisanale s'est

NOM Prénom	Adresse postale / mail	Observations
		agrandie avec entre autres un hôtel (F1) et "Jura Mt Blanc" qui entraîne incessant d'engins agricoles et de camions, sans parler de la centrale à goudron. Nuisances excessives pour les riverains, bruit, pollution. Mais surtout cette voie est très dangereuse : étroitesse, trottoirs qui s'arrêtent à la hauteur du terrain de foot. Car il y a aussi le terrain de foot, qui pourrait être utilisé par les écoles comme terrain de sport mais qui ne l'est pas (au moins une fois par an) l'accès et les parents d'élèves estimant que son accès est insécurisé, ce qui est vrai. Comment a-t-on pu accepter la construction de 2 immeubles le long de cette route avec sortie sur cette dernière ? Cela paraît impensable, inadmissible... Une déviation est nécessaire, même obligatoire. On en parle depuis 20 ans, il est plus que temps de la réaliser. Le meilleur projet semble être la solution A (ou B ou C). Quant à la protection

NOM Prénom	Adresse postale / mail	Observations
		de la faune et la flore bien sûr il faut en tenir compte, mais le bien être des humains et leur sécurité mais paraît être une priorité. Il y a déjà eu de nombreux accrochages, essayons d'éviter le "gros" accident. Par contre une déviation en laissant la route de la gare telle quelle serait une ineptie et ne servirait à rien. Une fois la déviation mise en place, la route de la gare, qui je pense sera alors communale, devra être "Réservée aux Riverains" et interdite aux poids lourds et engins agricoles au delà d'un certain tonnage, sinon les voitures continueront à y circuler. Cet investissement n'aura servi à rien et les habitants du bas de Virey (quelques pèlerins, avait dit un ancien maire) continueront à être les parents pauvres de la commune à laquelle ils paient autant de taxe que les autres.

NOM Prénom	Adresse postale / mail	Observations
FESSLER Yves	187, chemin des grands champs nord 74580 VIRY yves.fessler@gmail.com	Cet échangeur est nécessaire bravo ! Malheureusement le fait de le rendre payant (1,7 pour Skm) risque de dissuader beaucoup de pendulaires à l'utiliser. Le but recherche, de désengorger les villages ou hameaux ne sera pas atteint. (même avec abo- nement à 0,50). Le brougon doit être gratuit, à l'image de celui reliant St Julien à Ehrenbrières. Cela entraîne des coûts moindres de construction, de personnel et de maintenance. L'ATRIA est-elle dans le besoin pour pincettes sur des entrées financières si accessibles ??? L'utilisation maximale de cette future infrastructure passe par la gratuité.
Hinard Stéphane	113 ch. des Sablons 74580 VIRY-ESSERTET	Liaison par le vest viry En plus des problèmes posés par du débordement, la surcharge de trafic sur le centre bourg va se trouver augmentée car la route D112 n'est pas adaptée à un flux engendré par un échangeur autoroutier. Dévier le trafic en augmentation, et utiliser les structures existantes (barrière du péage de Viry) serait plus adéquat et diminuer

NOM Prénom	Adresse postale / mail	Observations
		les incidences de trafic. L'intérêt est-il vraiment celui-ci ou est-ce que des aspects ne nous sont pas diffusés. Cette consultation n'est-elle pas uniquement procédurale?
PERNOUET Stéphane	334, rue du Vuache	De mon point de vue, il serait opportun d'analyser les infrastructures existantes en créant l'échangeur au niveau du peage existant, le raccordement à la RD1206 pourrait se faire via la route de maison blanche, à mi-chemin entre Viry et Valluy. En tout état de cause, il est indispensable de disposer d'un raccordement à la RD1206 à l'ouest de Viry compte tenu du trafic important en provenance de Valluy / Vulbens... Dans le dossier de concertation il n'apparaît pas clairement si le projet prévoit 2 liaisons ou 1 seule (Est ou Ouest). Pour la liaison Ouest, indispensable je suis favorable aux solutions "Ouest" et "Centre" et j'y trouve un autre avantage : la réduction de la vitesse sur le tronçon de la RD1206 (bruyante pour les habitants de la rue du Vuache) grâce à l'aménagement du rond-point. Le raccordement à l'Est de Viry, si réalisé seul serait catastrophique pour la traversée de Viry.

NOM Prénom	Adresse postale / mail	Observations
LUTHI Jacques	59, Allée des Tondeuses 74580 - VIRY jacquesmonique@ide-pi	Présentation du 14 Janvier très bien structurée - Concernant le projet - iPost "indispensable" - Concernant l'accès EBO, il faut avoir une vue sur le trafic RD392 dans 10 et 15 ans, et les solutions possibles pour éviter le centre de VIRY - 2 possibilités : 1 déviation via la route de la côte, ou une déviation depuis vers jusqu'à Essert... Dans les 2 cas, la sortie Est n'est plus nécessaire puisque la majorité du trafic passe VIRY - Il est nécessaire la réalisation d'un pont et aménager le trafic sur la RD392 + pour tous les cas Dans tous les cas, réaliser un "grand" parking pour le carterage - Et pas de péage + Remarque : Au niveau des flux, il n'y a pas de données exactes, je pense que le flux RD392 est supérieur au RD1206 à l'ouest de VIRY - La solution consiste à l'ouest de VIRY pénaliser le développement futur -

6.3 Courriers reçus



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service prospective et connaissance
des territoires
Atelier déplacements
Affaire suivie par Lionel Puppis
tél. : 04 50 33 79 52
lioncl.puppis@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le **18 JUIL. 2016**

Monsieur le président,

Le dossier de concertation publique concernant la création d'un diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons depuis la RD1206, sur la commune de Viry, a attiré toute mon attention.

Pour répondre aux congestions constatées sur les RD 992 et RD 118 à Viry et sur la RD 1206 à l'entrée ouest de Saint Julien, vous préconisez un report de trafic sur l'A40 à travers la création d'un nouveau diffuseur et la réalisation de deux liaisons permettant de contourner Viry et de sécuriser la traversée de la ville. Pour ces dernières, votre analyse multicritère vous a amené à retenir 2 tracés coupant des terres agricoles sur près d'1,5 km. Ce choix suscite de ma part des interrogations importantes notamment en termes de consommation d'espace et d'impact sur le foncier agricole.

La préservation du capital de production de l'agriculture, et par conséquent du foncier agricole, est un enjeu majeur en Haute-Savoie. Il passe par une stricte limitation de l'artificialisation des espaces agricoles et par la préservation de la fonctionnalité des exploitations agricoles.

Or, outre la consommation directe d'espace agricole nécessaire à la construction de l'infrastructure, le projet envisagé de raccordements à la RD 1206 est également pénalisant pour la profession agricole par l'effet de coupure généré et par l'allongement des temps de parcours vers les parcelles concernées. De plus, les terrains situés entre la future déviation de Viry et le centre de la commune vont subir une pression foncière importante issue d'une demande d'urbanisation toujours plus forte (comme l'atteste la croissance de la population de Viry de 22 % sur les cinq dernières années) accentuée par la mise en service du diffuseur et la recherche d'implantation d'activités économiques à proximité.

Monsieur Christian MONTEIL
Président du conseil départemental de la Haute-Savoie
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY

Copie : Monsieur Philippe REDOULEZ, directeur général d'ATMB

15 rue Henry-Bordeaux - 74998 Annecy cedex 9
téléphone : 04 50 33 78 00 – télécopie : 04 50 27 96 09 – courriel : ddt@haute-savoie.gouv.fr
internet : www.haute-savoie.gouv.fr – www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr
horaires d'ouverture : 8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 00 (16 h 00 le vendredi)

C'est pourquoi, sans remettre en cause la création du diffuseur sur l'A40, ni l'objectif de sécurisation de la traversée de Viry, il me semble qu'un tracé de déviation plus proche de l'urbanisation, avec recalibrage de la RD118 pour rejoindre l'autoroute, est possible et mérite d'être approfondi.

Ainsi, à ce stade de la réflexion, votre projet ne recueille pas l'accord de l'État et nécessite d'être réétudié pour aboutir à une solution moins consommatrice d'espace et moins impactante sur les terres agricoles.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,

Georges-François LECLERC

RÉPUBLIQUE
EN CANTON DE GENÈVE



COMMUNE DE SORAL

Conseil Général - DGA/AT
Courrier arrivé le

- 6 JUL. 2016

Secrétariat DITM



Département de la Haute-Savoie
Direction de l'Ingénierie, des
Transports et de la Mobilité
Concertation VIRY
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY

Soral le 30 juin 2016



Concerne : trafic à Soral

Madame, Monsieur,

A Soral, cela fait de nombreuses années que nous cherchons des solutions au trafic démentiel transitant dans notre village.

En 2012, nous avons réalisé d'importants travaux afin de sécuriser les piétons, sans succès. En effet, les "potelets" sont régulièrement fauchés (400 en 2 ans) générant un travail et des coûts importants.

La discussion, qui a débuté il y a plusieurs années déjà, pour la création d'un simple échangeur à Viry a été voulue et bien accueillie chez nous, pensant, en toute logique, que les véhicules pourraient entrer sur l'autoroute et désengorger les petits villages.

Par contre, votre volonté de créer un double échangeur et ainsi percer "le tuyau" de l'autoroute est sans conteste un grave problème pour nous.

Il est clair que cette décision n'est pas prise dans l'esprit du Grand Genève, mais bien dans l'intérêt de développer la zone industrielle de Viry.

Par conséquent, nous ne cesserons pas de manifester notre opposition à ce projet et, dans le souci de notre village, devons trouver une solution pour que ce trafic ne traverse plus nos ruelles étroites et dépourvues de trottoirs.

Il est très dommage de ne pas arriver à s'entendre pour trouver des solutions communes et ainsi désengorger les petits villages qui suffoquent chez vous également, quand on pense au village de Crache par exemple.

En vous remerciant pour toute l'attention que vous porterez à ce qui précède, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

COURRIER SIGNALE N°

124

Anne Jaggi
Adjointe

Gérard Fontaine
Adjoint

Raoul Florez
Maire

Mairie: 23, route du Creux-de-Boisset - 1286 Soral / Genève - Tél. 022 756 18 43 - Fax 022 756 28 02
Courriel: info@soral.ch - www.soral.ch - CCP 12-10788-9
Ouverture de la mairie: lundi de 13h30 à 17h30 et mercredi de 15 à 17h.



ANNECY
Siège social
52 avenue des Iles
74994 ANNECY CEDEX 9
Tél : 04 50 88 18 02
Fax : 04 50 88 18 08
contact@haute-savoie.chambagri.fr

SAINT BALDOPH
40 rue du Terraillet
73190 SAINT BALDOPH
Tél : 04 79 33 43 36
Fax : 04 79 33 92 53
contact@savoie.chambagri.fr

Conseil Départemental de Haute-Savoie
Monsieur le Vice-président délégué aux
infrastructures touristiques, à la mobilité et aux
bâtiments
Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la
mobilité
Concertation Viry
23 rue de la Paix
CS 32444
74041 ANNECY

Pôle Territoires
Dossier suivi par Caroline GARY – site d'Annecy
04.50.88.18.17 – 06.88.03.98.52
Réf : PJ/CG/mg

Saint Baldoph, le 28 juin 2016

**Objet : Dossier de concertation – Diffuseur sur A40 et liaisons depuis la
RD1206 – commune de Viry**

Monsieur le Vice Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre d'Agriculture quant au projet de diffuseur sur A40 et liaisons depuis la RD1206, commune de Viry dans le cadre de la concertation du public.

Nous vous prions de trouver ci-après les remarques de la profession agricole.

Le projet de diffuseur sur A40 et de liaisons depuis la RD1206, sur la commune de Viry, va engendrer des emprises foncières importantes sur des terres agricoles de très bonne qualité, parmi les meilleures de Haute-Savoie.

Des alternatives, que vous avez écartées, avaient été proposées par la profession agricole locale, permettant ainsi de limiter les emprises et l'impact du projet sur l'activité agricole. Nous déplorons en effet que l'activité agricole ne soit pas mieux prise en compte alors que le foncier est le support de travail principal pour les exploitations agricoles.

Le risque des solutions retenues est le prolongement, à terme, de la déviation vers l'Eluisset ce qui engendrera une déstructuration majeure de la plaine agricole aujourd'hui homogène.

Nous craignons également le développement de l'urbanisation le long de cette nouvelle voirie, entre les liaisons est et ouest, dans des tènements agricoles morcelés par les ouvrages.

Il convient d'ores et déjà de prévoir des mesures compensatoires collectives afin de reconstituer le potentiel économique agricole détruits par cet aménagement ainsi que les indemnités individuelles dues aux exploitations concernées pour réparer les préjudices directs, matériels et certains qu'elles vont subir, en application des protocoles de la profession agricole en vigueur.

Enfin, cet aménagement va certainement engendrer des matériaux inertes excédentaires. Pour rappel, le Conseil Départemental a récemment approuvé le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP. Il convient donc d'estimer les volumes de matériaux inertes excédentaires et de déterminer leurs destinations (valorisation / élimination). Dans ce cadre, l'activité agricole ne doit pas être impactée une nouvelle fois par d'éventuels stockages, ce qui reviendrait à un triple impact (emprise foncière dues aux aménagements, emprise foncière pour mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales et emprises foncières pour les stockages de matériaux).

Nous souhaitons donc que ce volet soit étudié et précisé avant toute autorisation, notamment dans le dossier préalable à la déclaration d'utilité publique et ce en concertation avec la profession agricole.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-président, en l'expression de nos sincères salutations.

Patrice JACQUIN,
Président de la Chambre Interdépartementale
d'Agriculture Savoie Mont-Blanc



À Archamps, le 05 juillet 2016

Objet : Projet de diffuseur de Viry – concertation préalable

Département de la Haute-Savoie
23, rue de la Paix
74 041 ANNECY CEDEX

Dossier suivi par : Marion ANDRE
04.5095.92.65 / mandre@cc-genevois.fr

Monsieur le Président,

La Communauté de communes du Genevois (CCG), en tant que partenaire financier du projet de diffuseur autoroutier et de ses barreaux d'accès sur la commune de Viry, porte une attention particulière au bon déroulement de la phase de concertation préalable en cours depuis le 06 juin 2016 et à l'association des partenaires locaux et des élus.

Ainsi, le projet de diffuseur a été présenté aux élus communautaires à plusieurs reprises : à l'occasion de la commission « Aménagement du territoire » du 13 juin 2016 -en présence de M. Duvernay-, à l'occasion de la commission « Transports et mobilité » du 20 juin 2016, ainsi que lors du Conseil Communautaire du 27 juin 2016. Les élus communautaires ont été invités à se prononcer sur le projet de diffuseur, et les différentes variantes des bretelles d'accès proposées à la consultation. Par la présente, je tiens à vous faire part du débat ayant eu lieu en Conseil Communautaire, et des différentes remarques ayant été formulées quant au projet.

L'avis des élus communautaires sur le projet de diffuseur a été unanime : ces derniers ont renouvelé leur intérêt en faveur du projet, en soulignant les bénéfices en termes de qualité de vie pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes. Pour rappel, le SCoT de la CCG, approuvé fin 2013, fixe comme prescription d'encourager le report des flux de transit sur le réseau autoroutier afin de désengorger l'entrée actuelle de Saint-Julien en réalisant le diffuseur de Viry. Ce projet permettra ainsi de réduire le trafic de transit automobile sur le réseau structurant du territoire, qu'il s'agisse des flux de travailleurs frontaliers ou en direction du bassin annemassien et de la vallée de l'Arve.

Les variantes d'accès au diffuseur figurant dans le dossier de concertation ont été analysées, et les deux variantes Est et Ouest privilégiées par le Conseil Départemental ont retenu l'attention des élus et ont été approuvées à l'unanimité. Je tiens néanmoins à attirer votre attention sur la nécessité de porter une attention particulière à la variante Est, traversant une zone naturelle sensible et un corridor écologique, le long du vallon de la Laire. De plus, le tracé de la variante privilégiée du barreau Est pourrait encore être amélioré, afin de limiter l'impact sur le parcellaire agricole.

Enfin, la Communauté de communes envisage de récupérer la compétence modes doux en 2016, afin d'élaborer un schéma cyclable sur le territoire et de mettre en œuvre des projets de voies cyclables le long des axes structurant. La réalisation d'un itinéraire cyclable reliant Valleiry à Etrembières, labellisé ViaRhôna, est notamment l'une des priorités. Le projet de diffuseur, et particulièrement le raccordement entre les bretelles d'accès et la RD1206 via des giratoires, devra prendre en compte ce projet structurant pour le territoire, afin d'assurer une bonne cohabitation et une complémentarité entre les différents modes de transport.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Archamps
Beaumont
Bossey
Chênex
Chevrier
Collonges-sous-Salève
Dingy-en-Vuache
Feigères
Jonzier-Epagny
Neydens
Présilly
Saint-Julien-en-Genevois
Savigny
Valleiry
Vera
Viry
Vulbens

Copie de la présente à :
- Mairie de Viry
- ATMB

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Communauté de communes du Genevois
Bat Athéna - Technoparc d'Archamps - 74160 ARCHAMPS
Tél. 04 50 95 92 60 Fax 04 50 95 92 69 www.cc-genevois.fr

Instinctivement Nature

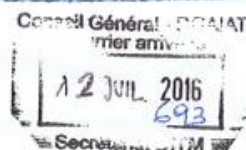
Instinctivement Nature



Fédération Départementale
des Chasseurs de la Haute-Savoie

142, impasse des Glaises
74350 VILLY-LE-PELLOUX
Tél. 04 50 46 89 21
Fax 04 50 46 88 89
e.mail : fdc74@chasseurs74.fr
<http://www.chasseurs74.fr>

Villy le Pelloux, le lundi 27 juin 2016



Département de la Haute Savoie
Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité
Concertation Viry
23, Rue de la paix
CS 32444
74041 ANNECY

Dossier suivi par P. ROCHE/L. PEREIRA

N/REF : Tech16PR/Courrier consultation publique échangeur

OBJET : Viry - diffuseur sur A40 - liaisons depuis la RD 1206
Concertation du public



Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le dossier ci-dessus référencé, transmis à notre attention par MM. GIROD et TROULAY, et je vous en remercie. Par les contacts réguliers noués entre la Fédération des Chasseurs avec le service Innovation et Marketing d'ATMB et votre ingénierie des transports et de la voirie, nous avons pu participer activement à ce projet, en apportant des éléments relatifs à la faune et ses déplacements pour contribuer à la définition des enjeux environnementaux aux côtés de l'association Apollon74 et avec la collaboration de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Viry. En effet, la Fédération Départementale des Chasseurs travaille depuis 2010 sur le Genevois à l'amélioration des connaissances sur les corridors écologiques, par ses contributions aux études de base qui ont permis la signature du premier Contrat de Corridors avec la Région et l'Etat de Genève, mais aussi par l'apport de ses connaissances à l'étude de faisabilité de l'écopont permettant la réhabilitation des axes de déplacement de la faune entre Salève et Plaine de Genève, par franchissement de l'A40. Ainsi, ce projet d'échangeur et de déviation du chef-lieu de Viry s'inscrit dans une zone particulièrement sensible et bien connue, **qui permet notamment le transit de la faune au long de l'A40, par le franchissement de la RD 118.**

A la lecture du document de synthèse, je vous prie de bien vouloir noter les remarques suivantes, qui concernent principalement deux enjeux environnementaux majeurs :

- ⇒ Le maintien des corridors, axes de déplacement de la faune, au long de l'A40 ;
- ⇒ L'intégration du projet d'écopont sur l'A40, pour la réhabilitation du corridor faunistique Salève – plaine du Genevois.

1. Etudes de trafics (p.11) :

- la réduction estimée à 15% des flux à l'est du bourg constitue un point positif. Ce secteur est actuellement identifié pour les problèmes de collisions faune/véhicule : la diminution du trafic est donc cohérent avec la mise en service future de l'écopont en projet ;
- l'augmentation de trafic estimée à 8% à l'Ouest du bourg, sur une RD située entre deux zones agricoles, avec mise en service d'une route de liaison A40/RD1206 qui va couper les axes de déplacement de la faune au long de l'A40 pourra entraîner une augmentation probable des risques de collisions avec la faune ;

- une interrogation apparaît à la lecture des conclusions quant à l'évolution des trafics sur la RD 118, en direction de Soral. En effet, l'absence d'évolution relevée dans les résultats des études de trafic est contredite par l'inscription relevée sur la carte jointe (+11%). La Fédération et Apollon74 avaient déjà relevé la potentialité d'une augmentation de trafic, dans le rapport remis au Département en janvier 2016 (pages 12-13 du rapport 2016 cité en référence).
 - Pour ces deux derniers points, la prévision de pose de réflecteurs anticollisions paraît nécessaire en mesure de réduction des risques,.
2. **Les solutions de liaisons Ouest (p.13) :** nous ne pouvons qu'être favorables à la liaison la plus courte, en respect des préconisations établies dans le dossier Fédération des Chasseurs / Apollon74 (P. 16-17). En effet, les variantes « longues », « Ouest » et « Centre » impactent fortement les espaces boisés et agricoles, et présentent de nombreux inconvénients environnementaux. La solution « Est » est intéressante car proche des zones urbanisées, mais notre choix se porterait sur la solution « Courte », qui limite la formation de « dents creuses » ouvertes à l'urbanisation future, préserve l'axe de déplacement de la faune Est-Ouest au long du tracé de l'A40, autant que l'espace agricole (emprise minimum).
3. **Les solutions de liaisons Est (p.15) :** nous souhaiterions apporter un bémol à l'analyse multicritère de la solution A, dans le domaine « Environnement ». En effet, l'impact est signalé comme neutre, alors que nous considérons ce tracé comme le plus dommageable aux habitats, avec une contrainte forte sur les axes de déplacement de la grande faune (projet écopont). A ce titre, les solutions D/E seraient les moins impactantes, car éloignées des axes de déplacement que nous avons pu identifier. Nous estimons que le choix d'un barreau le plus court possible permettrait de préserver les zones forestières et agricoles des pressions urbaines, pour maintenir des habitats d'intérêt pour le projet d'écopont.

En conclusion, nous souhaiterions que les maîtres d'ouvrages retiennent les tracés les moins dommageables pour les déplacements de la faune sauvage, par des liaisons les plus courtes possibles, qui devront s'accompagner de mesures de réduction des impacts, pour limiter les risques de collisions : réflecteurs, absence d'éclairage public, maintien des couloirs longitudinaux de déplacement de la faune au long de l'A40 (bandes enherbées, plantations...). La Fédération des Chasseurs se tient à disposition pour apporter toute proposition constructive, qui permette à l'ouvrage de s'inscrire dans la perspective du développement durable.

Avec tous mes remerciements pour l'attention portée à ces remarques,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées et les meilleures.

Le Président
André MUGNIER.



Référence : Commune de Viry – Diffuseur A40/liaisons RD 1206 / Ecopont - Mise à jour des données Faune/Flore – Préconisations d'intégration. Janvier 2016. Etude FDC74/Apollon 74 établie à la demande du CD 74.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
Le Conseiller d'Etat

DETA
Case postale 3918
1211 Genève 3



N/réf. : LB/DFA/OC/EP/604880-2016

Conseil Général - DGA/AT
Courrier arrivé le

- 8 JUL. 2016
Secrétariat DITM

Département de la Haute-Savoie
Monsieur Denis Duvernay
Vice-Président délégué aux
Infrastructures routières, à la Mobilité et
aux Bâtiments

ATMB
Monsieur Philippe Redoulez
Directeur général

Genève, le 5 JUL. 2016

**Concerne : Concertation du public - Diffuseur sur A40 et liaisons depuis la RD1206 –
Commune de Viry**

Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur général,

Votre courrier du 31 mai 2016 relatif à l'objet mentionné sous rubrique m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention.

Je vous remercie de m'avoir informé de la consultation en séance publique de vos projets d'un nouveau diffuseur sur l'A40 et de ses liaisons depuis la RD1206, en la présence de vos représentants et je prends acte du lancement de la procédure.

Je tiens néanmoins à rappeler que le projet de contournement fait actuellement l'objet de discussions et d'analyses complémentaires dans le cadre de la collaboration transfrontalière à travers le groupe mobilité GLCT du Grand Genève. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus d'échanges et d'évaluation partagé, visant notamment à mesurer les impacts d'un tel échangeur sur les flux pendulaires automobilistes au niveau des petites douanes genevoises, que le canton de Genève pourra se prononcer sur ce projet.

Dès lors, les remarques et commentaires de notre canton s'effectueront dans le cadre officiel de l'enquête publique à laquelle vous voudrez bien associer notre canton.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous.

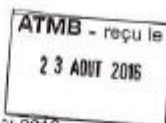
Luc Barthassat

Copies à : M. François Longchamp, Président du Conseil d'Etat, PRE
M. Antonio Hodgess, Conseiller d'Etat, DALE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT
DU VUACHE

Mairie - 1, rue François Buloz
74520 VULBENS



Vulbens, le 04 août 2016

**Monsieur le Directeur Général
Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc
100, avenue de Suffren
75015 PARIS**

Votre interlocuteur : Stéphane PATRY

OBJET : Diffuseur sur l'A40 à Viry : aménagements le long de la RD 118

Monsieur le Directeur Général,

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV), qui regroupe les communes de Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Jonzier-Épagny, Savigny, Valleiry, Vers, Viry et Vulbens, est compétent pour la création, le balisage et l'entretien des sentiers de randonnée sur son territoire.

En 2014, en collaboration avec la commune de Viry et la société d'histoire locale « La Salévienne », nous avons créé une nouvelle boucle pédestre intitulée « Les églises et les chapelles de Viry » qui offre aux promeneurs la possibilité de découvrir les anciennes paroisses de la commune et le patrimoine religieux qui est lié. Comme vous le constaterez sur le document cartographique joint, cette boucle emprunte en partie la route départementale n° 118 (Route de la gare).

Cette portion n'est actuellement sécurisée que du terrain de foot au chef-lieu (trottoirs). Le cheminement en bord de route au nord de l'A40 est donc dangereux.

Par conséquent et dans le cadre des aménagements qui vont être réalisés lors des travaux du diffuseur sur l'A40, je sollicite les maîtres d'ouvrages pour inclure, si ce n'est pas déjà prévu dans le projet, la **création d'un trottoir le long de la RD 118**, au nord de l'A40, jusqu'à la lisière de la forêt (chemin d'exploitation n°12 de la gare à Viry).

Dans l'attente de votre réponse et restant à votre disposition pour plus de renseignements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes respectueuses salutations.

Chênex

Chevrier

Dingy-en-Vuache

Jonzier-Épagny

Savigny

Valleiry

Vers

Viry

Vulbens

Le Président,
Dominique ERNST



Copie : M. le Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie
M. le Maire de Viry

Téléphone : 04.50.04.62.69 - Télécopie : 04.50.04.27.63

Mai : siaménagementduvuache@wanadoo.fr

Rejoignez-nous sur notre Site Internet : www.pays-du-vuache.fr



Mairie de Viry

92, rue Villa Mary
74580 VIRY
Tél. : 04 50 04 70 26
Fax : 04 50 04 70 70

www.viry.fr

Viry, le 04/08/2016

Téléphone : 04 50 04 70 71
Service : Services Techniques
Nos réf. : TJ/VE/154

Monsieur le Président
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-SAVOIE
1 avenue d'Albigry
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX

Objet : Projet de diffuseur de Viry : concertation préalable
Vos/réf. : Votre courrier du 24/05/2016

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à la concertation publique qui vient de se dérouler pour le projet susvisé. Il nous semble utile et nécessaire de vous faire part des principaux points d'attention que les élus de la Commune de Viry souhaitent voir être pris en compte lors de la réalisation de ce projet.

En premier lieu, nous tenons à préciser que les choix mis en avant pour les raccordements des barreaux Est et Ouest sur la RD 1206 sont partagés par la collectivité. Ils préservent au mieux l'intérêt agricole en conciliant l'amélioration des conditions de transit dans l'agglomération viroise.

Néanmoins, les élus du Conseil municipal attirent votre attention sur certains aspects :

Comme l'a souligné un membre de la profession lors de la réunion publique, l'autorisation de circuler pour les engins agricoles ainsi que la confirmation du détournement obligatoire des convois exceptionnels par ces barreaux est indispensable. Sans cela, un réaménagement équilibré et urbain de la traverse d'agglomération ne sera pas possible.

Sur ce sujet, nous réitérons notre demande mentionnée dans notre courrier du 21 août 2015 visant à reconsidérer l'aménagement du carrefour giratoire RD 1206/RD992 dans l'objectif de créer un carrefour plus urbain et de faciliter le trafic de la RD 992 vers le barreau Est de la RD 1206. Ce point pourrait être examiné dans un second temps, dans le cadre du réaménagement de la traverse d'agglomération (actuelles RD 1206 et RD 118).

Les études de trafic menées dans le cadre de ce projet montrent une augmentation de + 8 % du trafic à l'amont du barreau Ouest sur la RD 1206. Cette hausse est susceptible de détériorer le niveau de sécurité de la traverse d'Essertet qui est déjà un point sensible depuis de nombreuses années. Le Conseil municipal estime que le projet d'échangeur doit être accompagné par un projet de sécurisation de cette traverse.

M. DUVERNAY, Vice-Président du Conseil Départemental, a estimé ce problème comme un élément devant être traité lors de la présentation au Conseil municipal en avril 2016. Nous considérons que l'implication du Conseil Départemental doit aller au-delà des critères classiques d'accompagnement pour un projet de traverse, en tant que mesures compensatoires.

.../...

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Service État Civil : lundi, mercredi, jeudi : 13h30-17h00 / mardi : 13h30-18h30 / vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00
Service Urbanisme : mardi : 13h30 à 18h30 / jeudi : 13h30-17h00 / vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

2.

Le Conseil municipal porte également une attention particulière sur le fait de pouvoir maintenir une connexion mode doux entre le chef-lieu et les hameaux au nord de Viry (Veigy, Malagny, Humilly) et Soral. Même si le coût d'ouvrages spécifiques s'avérerait rédhibitoire, les franchissements et liaisons au droit de l'échangeur doivent être maintenus dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

M. CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois, a demandé dans son courrier du 05 juillet dernier, d'être attentif aux conditions de franchissement du barreau Ouest par le projet de piste cyclable reliant dans un premier temps Valleiry à Viry, au nord de la RD 1206. La vocation de cette piste cyclable qui sera traitée en voie verte est ciblée pour les usagers deux roues de tous types (sportifs, trajet travail, liaisons inter-bourgs, etc.). Aussi, le franchissement du barreau sera un point singulier qui nécessitera un aménagement particulier compte tenu des niveaux de trafic sur le barreau de la RD 1206. L'étude au niveau AVP de cette voie verte pourra être présentée à vos services pour le début de l'automne 2016.

Enfin, la Commune de Viry est actuellement en révision du PLU dans le cadre d'une mise en compatibilité avec le SCOT du Genevois.

Parmi les intentions de futures urbanisations, figure une zone 1AU (actuel PLU) au niveau du hameau de La Rippe. Nous souhaitons que le projet de raccordement Est par un giratoire puisse tenir compte de l'amélioration de la desserte actuelle de ce hameau (carrefour avec des conditions de sécurité médiocres) et de l'extension potentielle de l'urbanisation dans ce secteur.

Nous sommes à votre disposition pour discuter des orientations d'aménagement ou emplacements réservés que nous devons prévoir dans notre PLU pour ce hameau en cohérence avec votre projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée

Le Maire,



André BONAVENTURE

copie pour information à :

- Madame et Messieurs les Conseillers Départementaux du Canton de St Julien-en-Genevois
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Genevois,
- Monsieur le Directeur d'ATMB (M. TROUBLAY Patrick et Mme DUBOIS-CARRIER Cécile)
- Madame le Chef d'Arrondissement des Routes Départementales de Saint Julien-en-Genevois.

Heures d'ouverture au public de la mairie :

Service Etat Civil : lundi, mercredi, jeudi : 13h30-17h00 / mardi : 13h30-18h30 / vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00
Service Urbanisme : mardi : 13h30 à 16h30 / jeudi : 13h30-17h00 / vendredi : 8h30-12h00 et 13h30-16h00

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

De : siamenagementduvuache [<mailto:siamenagementduvuache@wanadoo.fr>]

Envoyé : jeudi 21 juillet 2016 12:53

À : Catherine Jacquemoud <catherine.jacquemoud@viry74.fr>; Catherine Jacquemoud <catherine.jacquemoud@viry74.fr>

Cc : Dominique ERNST <dominique.ernst@orange.fr>

Objet : Diffuseur A 40

Bonjour Catherine,

Une question : dans le cadre des travaux de réalisation du nouveau diffuseur sur l'A40 à Viry, des aménagements sont-ils prévus pour la sécurité des randonneurs le long de la RD 118 ?

En effet, sur la nouvelle boucle pédestre "Les églises et les chapelles de Viry", qui emprunte la route de la gare, celle-ci n'est actuellement sécurisée que du terrain de foot au chef-lieu (trottoirs). Il serait par conséquent opportun de profiter de ces travaux pour créer un trottoir le long de la route, au nord de l'A40, jusqu'à la lisière de la forêt (chemin d'exploitation n°12 de la gare de Viry).

Merci pour la réponse que tu pourras éventuellement nous apporter.

Bonnes vacances si c'est le cas ou si elles sont à venir ...

Cordialement.

Stéphane PATRY / *Chargé de missions "environnement"*

Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache & Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

Mairie - 1, rue François Buloz 74520 VULBENS

Tél : 04 50 04 62 89 - Fax : 04 50 04 27 63 / www.pays-du-vuache.fr

De : ES VIRY [<mailto:ets-viry@lrafoot.org>]

Envoyé : dimanche 19 juin 2016 16:33

À : SCOP

Objet : Concertation VIRY

Madame, monsieur

N'ayant pas eu la possibilité de participer à la réunion publique du 14 juin dernier à Viry pour le compte de l'Etoile sportive de Viry, nous nous permettons par la présente de vous solliciter pour obtenir quelques détails sur cet échangeur.

Nous sommes bien sûr en contact permanent avec la mairie de Viry et M. Bonaventure, mais beaucoup de nos 250 licenciés nous demandent des précisions que nous ne pouvons actuellement leur donner.

Dans les séances que nous avons déjà eue avec le personnel de la mairie de Viry, il apparaît que notre principal terrain d'entraînement va disparaître au profit de la liaison Ouest du futur échangeur. Nous aimerions savoir si nous devons aussi nous inquiéter pour les locaux abritant le clubhouse et les vestiaires.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer madame, monsieur nos sportives salutations

JP Favre

Secrétaire ES Viry

Etoile Sportive de Viry

Mairie de Viry

Rue villa Mary

74580 Viry



ets-viry@lrafoot.org

<http://esviry.com.fr>

Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

De : Denis CHAFFARD [mailto:denis.chaffard@gmail.com]

Envoyé : mardi 5 juillet 2016 00:05

A : SCOP

Objet : Concertation Viry

Bonjour,

Dans le cadre de la concertation sur le projet d'aménagement d'un diffuseur sur la commune de Viry, je vous transmets les observations de la famille Chaffard, propriétaire de l'habitat traditionnel mentionné en page 15 du dossier de concertation.

Observation générale

La prévision de diminution des trafics de l'ordre de 16% à l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois est faible et probablement dans l'ordre de grandeur de la précision de ce genre d'étude. Il est donc d'ores et déjà notable que l'un des principaux objectifs de ce projet ne sera pas atteint ou alors très faiblement.

Observation sur le choix du site

Le site 2 permet la réalisation du projet sans dérangement pour les habitants. Le projet d'écopont peut être rapproché de la Laire. Il n'en sera que plus efficace.

Observations sur la liaison Est

Dans l'analyse de la solution B pour la liaison Est, le paramètre Cadre de vie est indiqué vert alors que cette solution nuit gravement au cadre de vie du secteur concerné, lieu d'habitations. Cette solution ne fera que déplacer les nuisances et l'insécurité.

De plus cette solution B passe très près de l'habitat traditionnel et ne permettra donc pas sa rénovation et sa préservation dans des conditions acceptables.

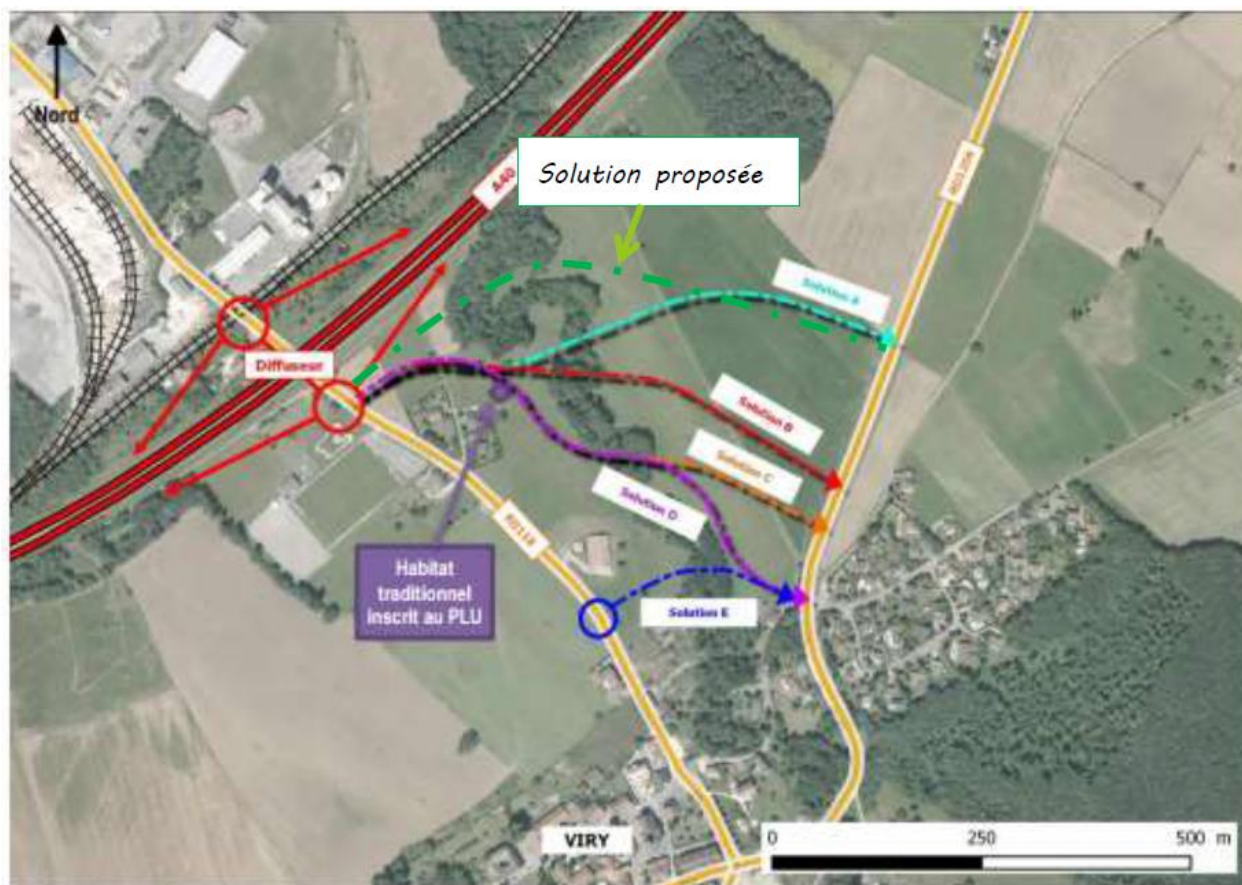
Nous vous proposons une solution (voir fichier joint) qui s'éloigne un peu plus des habitations existantes et permet de concilier au mieux les différents critères de choix.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion.

Bien cordialement,



Denis Chaffard Solution proposée.pdf



Création d'un diffuseur sur l'A40 et ses liaisons depuis la RD1206

De : famille.secret@wanadoo.fr [mailto:famille.secret@wanadoo.fr]

Envoyé : vendredi 8 juillet 2016 22:42

A : SCOP

Objet : Concertation Viry

Je me permets de vous écrire quelques lignes sur les objectifs du projet d'aménagement d'un nouveau diffuseur sur l'A40 sur la commune de Viry.:

Le rôle structurant de l' A40 en renforçant les échanges routiers en y rabattant les axes structurants de(RD 1206 et RD 992)

Est-ce que l'état des lieux de la situation réelle aujourd'hui avec les problèmes quotidiens que rencontrent les usagers peuvent s'améliorer avec la liaison sur vos différentes propositions des entrées du diffuseur ?

Sur la (RD 992) en venant de Maisonneuve pour arrivée sur la commune de Viry, le premier hameau est l'éhisset ;

La route étant en ligne droite et en descente les véhicules arrivent aux alentours des 100 kilomètres/heure à l'entrée de l'Ehisset (La signalétique est insuffisante et l'absence de trottoir sur une partie du village n'assure pas la sécurité des habitants) il est prévu prochainement un feu au milieu de ce hameau.

Le diffuseur va-t-il changer quelque chose en prenant une partie de la circulation sur cette route ?

Sur la (RD 1206) en arrivant depuis Valleiry, ou venant de Viry, il y a deux points noirs

La route étant en ligne droite avec des faux plats les véhicules arrivent très vite, rendant difficile l'accès pour emprunter la route montant sur Germagny et la route descendant sur Humilly. Le passage du hameau d'Essertet où la route fait cuvette et qui est très étroite devient problématique pour la population, de plus une étude est en cours pour rajouter une piste cyclable. Actuellement ; il y a de grandes lacunes au niveau de la sécurité sur ces lieux, pour les riverains, les engins agricoles, les piétons ainsi que les enfants qui sont constamment aux aguets.

Il serait sage de revoir ces quelques points avant de prendre une décision définitive car on risque de cumuler et amplifier les problèmes.

Pour le Diffuseur du côté Ouest de Viry.

On pourrait prendre la solution longue s'inscrivant le long de l'A40 en se raccordant sur la route de la Maison Blanche et en faire une solution courte, avec un demi-diffuseur.

En effet en faisant un rond point sur la RD 1206 au niveau de l'embranchement de la route de la Maison Blanche et en se raccordant plus bas à droite sur la route de service menant au péage pour rentrer et vice versa pour sortir de l'autre côté de l'autoroute.

En prévoyant et réservant sur la voie la plus à droite de l'autoroute un accès aux véhicules et camions en transit voulant aller à la zone industrielle de Viry.

Les avantages :

Le parcellaire serait réduit ainsi qu'une partie des chaussées.

L'accès sur Germagny et Humilly serait sécurisé par le rond point

En limitant le nombre de véhicules et de camions on améliorerait la circulation dans le hameau d'Essertet et le centre de Viry

Pour le diffuseur côté Est de Viry

Faire aussi un demi-diffuseur en aménageant un rond point au niveau du pont de l'autoroute vers la montée du fort avec une entrée et une sortie en prévoyant comme précédemment la voie la plus à droite de l'autoroute un accès aux véhicules et camions en transit voulant aller à la zone industrielle de Viry

Les avantages

Le parcellaire serait réduit et moins de surface à goudronner

Cela limiterait la circulation des camions et véhicules au centre de Viry

Côté Est à la sortie de St Julien en Genevois, actuellement on aménage un rond point sur la RD 1206 au niveau de la route de la côte, les véhicules pourraient revenir sur l'Est de Viry, ce qui dégorgerait l'entrée de St Julien car il serait assez près du rond point.

Les inconvénients

Faire en plus un diffuseur vers la zone industrielle mais avec un cout beaucoup moins important étant donné que le passage de la Loire ne se pose plus, en rajoutant deux demi-diffuseurs.

La solution B de votre proposition peut être aussi intéressante

Les pendulaires vont peut être réfléchir à deux fois avant d'emprunter le diffuseur côté Est de Viry, venant de Maisonneuve, car ils devront patienter à deux feux et passer plusieurs ronds points, et payer en prime un péage pour prendre celui-ci.

Concernant le développement socio-économique local au niveau de Viry

La configuration de la ZAC du centre comme elle a été pensée et réalisée ne pourra pas offrir à long terme, une structure commerciale grandissante, pour s'approvisionner, elle ne permet pas d'offrir un avenir plus attractif, sans de nouveaux aménagements. Les habitants des autres hameaux viennent au cœur de Viry en dépannage ou à des heures autres qu'aux sorties du travail, elle sert principalement à la population habitant dans le centre de Viry.

Concernant la zone industrielle, a-t-elle un potentiel futur suffisamment important pour justifier l'ampleur de ce projet ?

Les parkings seront-ils conséquents ? Car on peut aussi imaginer que le tramway qui va arriver à St Julien en 2021 depuis le centre de Genève, d'envisager une liaison ferroviaire depuis la gare de Viry, ainsi qu'une liaison de Bus pour les frontaliers empruntant l'autoroute pour se rendre en Suisse.

En vous souhaitant une bonne réception, et en espérant que vous tiendrez compte de mes observations, je vous prie de recevoir, mes cordiales salutations.

Michèle Secret conseillère 74580 VIRY

6.4 Communiqué de presse sur la concertation et avis affiché



Communiqué de presse

ANNECY, LE LUNDI 30 MAI 2016

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Aménagement d'un diffuseur sur l'A40 à Viry : Le Département et ATMB lancent une concertation

Le Département de la Haute Savoie et Autoroutes et Tunnel du Mont Blanc ont pour projet d'aménager un nouveau diffuseur sur l'A40 et ses liaisons d'accès depuis la RD1206, sur la commune de Viry. Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, **le Département et ATMB lancent une concertation publique, du lundi 06 juin au vendredi 08 juillet 2016**, afin d'associer les habitants, les associations locales et toute personne concernée. Une réunion publique aura lieu le 14 juin, à 18h30, en mairie de Viry.

L'agglomération franco-valdo-genevoise connaît un fort dynamisme socio-économique, générant de nombreux déplacements orientés vers l'est du département et le canton de Genève. Les principaux axes routiers traversant le secteur de Viry supportent ainsi un trafic important en provenance du sud du département mais également de l'Ain. La commune de Viry est caractérisée par la proximité de l'autoroute A40 et de la voie ferrée, l'intersection en son centre de plusieurs infrastructures structurantes (RD1206, RD992 et RD118), drainant un important flux transfrontalier pendulaire, la présence d'une zone d'activités avec fort potentiel de développement et un fort développement urbain.

ATMB et le Département souhaitent aménager un nouveau diffuseur sur l'A40 et ses liaisons d'accès depuis la RD1206, sur la commune de Viry, dans le triple objectif de :

- canaliser les flux sur l'itinéraire autoroutier pour décharger l'entrée ouest de Saint-Julien-en-Genevois du trafic de transit, principalement à destination de Genève, tout en sécurisant la traversée de Viry ;
- permettre le développement socio-économique local au niveau de Viry, en améliorant notamment l'accessibilité des zones d'activité des Tattes et des Grands Champs Sud, lesquelles concentrent un fort potentiel à moyen et long terme ;
- permettre la requalification du centre de la commune de Viry en préservant les possibilités de développement des liaisons multimodales transfrontalières.

Ce projet, qui comprendra également l'aménagement d'un parking de covoiturage à proximité du diffuseur, permettra ainsi d'améliorer la qualité de vie des riverains avec un accès facilité à l'Autoroute Blanche, notamment dans le cadre des trajets domicile-travail.

▪ **La concertation publique : du lundi 06 juin au vendredi 08 juillet**

- > Un dossier de concertation commun a été constitué et est téléchargeable sur le site hautesavoie.fr, rubrique Enquêtes Publiques/Appel à Projets.
- > Ce dossier est également mis à la disposition du public, en mairie de Viry, aux heures habituelles d'ouverture au public, du lundi 6 juin 2016 au vendredi 8 juillet 2016. Il est accompagné d'un registre d'observations.
- > Une réunion publique sera tenue par des représentants du Département et d'ATMB le mardi 14 juin 2016 à partir de 18h30 en mairie de Viry.

> Pendant la durée de cette concertation, le public pourra également adresser ses observations par courrier à l'adresse « Département de la Haute-Savoie – Direction de l'Ingénierie, des Transports et de la Mobilité – concertation VIRY – 23 rue de la Paix CS 32444 74041 ANNECY », ou encore par courrier électronique à l'adresse scop@hautesavoie.fr en précisant en objet « concertation VIRY ».

▪ **Maîtrises d'ouvrage et financement prévus**

Le projet dans son ensemble est estimé entre 20 et 22 M€ (valeur juin 2012) :

➤ **Projet de diffuseur, sous maîtrise d'ouvrage ATMB**

Coût de l'opération estimé entre 12 et 13 M€ HT :

- 50% financés par ATMB
- 50% par les collectivités, dont 44,375 % par le Département et 5,625 % par la Communauté de Communes du Genevois (CCG)

➤ **Projet des liaisons depuis la RD1206, sous maîtrise d'ouvrage départementale**

Coût de l'opération estimé entre 8 et 9 M€ HT :

- 88,75% financés par le Département
- 11,25% pris en charge par la CCG et la commune de Viry

Compte tenu de l'imbrication des projets de diffuseur et de liaisons, un seul maître d'œuvre, commun aux deux maîtres d'ouvrages a été retenu à l'issue d'une consultation regroupant les études préliminaires, l'avant projet, les études d'impacts et les dossiers réglementaires. Les études préliminaires (Maîtrise d'ouvrage Département 74) et les esquisses (Maîtrise d'ouvrage ATMB) s'achèvent.

Par la suite, les phases techniques des deux projets (AVP et PRO) se dérouleront simultanément afin d'aboutir de manière concertée à un unique scénario à soumettre à l'enquête d'utilité publique pour 2017, sous réserve de l'obtention par ATMB de la Décision Ministérielle l'autorisant à poursuivre l'opération. Les travaux pourraient alors se dérouler entre 2019 et 2021, sous réserve des acquisitions foncières.

CONTACTS PRESSE

Département 74 : Cécile Menu / 06 89 19 46 62 / media@hautesavoie.fr

ATMB : Céline Coudurier / 06 74 40 41 11 / Celine.Coudurier@atmb.net

Création d'un diffuseur sur
l'A40 et ses liaisons
depuis la RD1206

Concertation pour l'aménagement d'un diffuseur sur l'A40 et des liaisons depuis la RD1206

Commune de Viry



Du lundi 6 juin au vendredi 8 juillet 2016

Dossier de présentation du projet et registre d'observations
à disposition du public en mairie de Viry (aux heures d'ouverture).

Dossier également disponible sur hautesavoie.fr

rubrique Enquêtes publiques / Appels à projets

■ Réunion publique en mairie de Viry le 14 juin 2016
à partir de 18h30

**haute
savoie** 
le Département



hautesavoie.fr